

Les Européens et leurs vacances

Beaucoup de Belges préfèrent rester chez eux



Avez-vous aussi l'impression que beaucoup de Néerlandais empruntent nos routes pendant les vacances ? Ce n'est pas étonnant puisque 65 % des Néerlandais partent.

Pour la première fois à l'échelle des douze pays de la Communauté, des informations sont disponibles sur le nombre, le profil et le comportement des vacanciers européens. Ces données ont été rassemblées dans une étude commanditée par la Direction Générale des Transports (Service du Tourisme) de la Commission. Bien entendu, l'enquête effectuée en avril 86 apporte des résultats relatifs aux vacances 85 des Européens. Il est encore trop tôt pour évaluer les flux migratoires de la dernière période estivale. En outre, le sondage procure des renseignements révélateurs sur les personnes qui restent chez elles pendant les congés.

Partant du principe qu'un vacancier acquiert ce qualificatif lorsqu'il passe au moins quatre jours de détente en dehors de son do-

micile, les responsables de la recherche peuvent avancer un chiffre global assez impressionnant : parmi les 250 millions d'Européens adultes (âgés de 15 ans ou plus), on peut estimer à environ 140 millions le nombre de ceux qui sont partis au moins une fois au cours de l'année 85. Cela représente une moyenne de 56 % pour l'Europe des Douze ! A ces vacanciers adultes, pourraient s'ajouter quelque 45 millions d'enfants de moins de quinze ans qui partent généralement avec leurs parents. Mais attention : le total européen dissimule des disparités importantes entre pays de la Communauté.

Les Belges n'ont pas la bougeotte

Les taux de départs en vacances varient en effet

considérablement en fonction des nationalités. En tête de ce „hit-parade" des vacances, les Néerlandais (65 %) et les Danois (64 %) devançant respectivement les Anglais (61 %) et les Allemands (60 %). Avec 41 % de migrants provisoires, la Belgique navigue au bas de ce tableau, n'ayant derrière elle que l'Irlande (39 %) et le Portugal (31 %).

La relative sédentarité des Belges se confirme quand l'enquête s'affine et divise l'Europe des Douze en deux catégories :

— d'une part les pays où la majorité des habitants part en vacances, (un bon nombre part même plusieurs fois, p.e. les Français), et où une minorité reste à la maison (moins de 25 %). Il s'agit des Pays-Bas, du Danemark, du Royaume-Uni, de l'Alle-

magne, de la France, du Luxembourg et de l'Italie. — d'autre part cinq pays où une minorité seulement part en vacances, et rarement plusieurs fois, et où ceux qui ne partent pas sont le plus souvent des

Dans ce numéro

- 3 De Clercq-Glinne : CE — EU
- 4 Libre circulation des capitaux
- 6 Mosar : Après Tchernobyl
- 8 Nouvelles technologies
- 10 Eurobaromètre
- 11 Projets agricoles et régionaux — Feutres bitumés
- 12 Euroforum
- 20 Lire et écrire

non-partants habituels. Ce sont la Grèce, l'Espagne, la Belgique, l'Irlande et le Portugal.

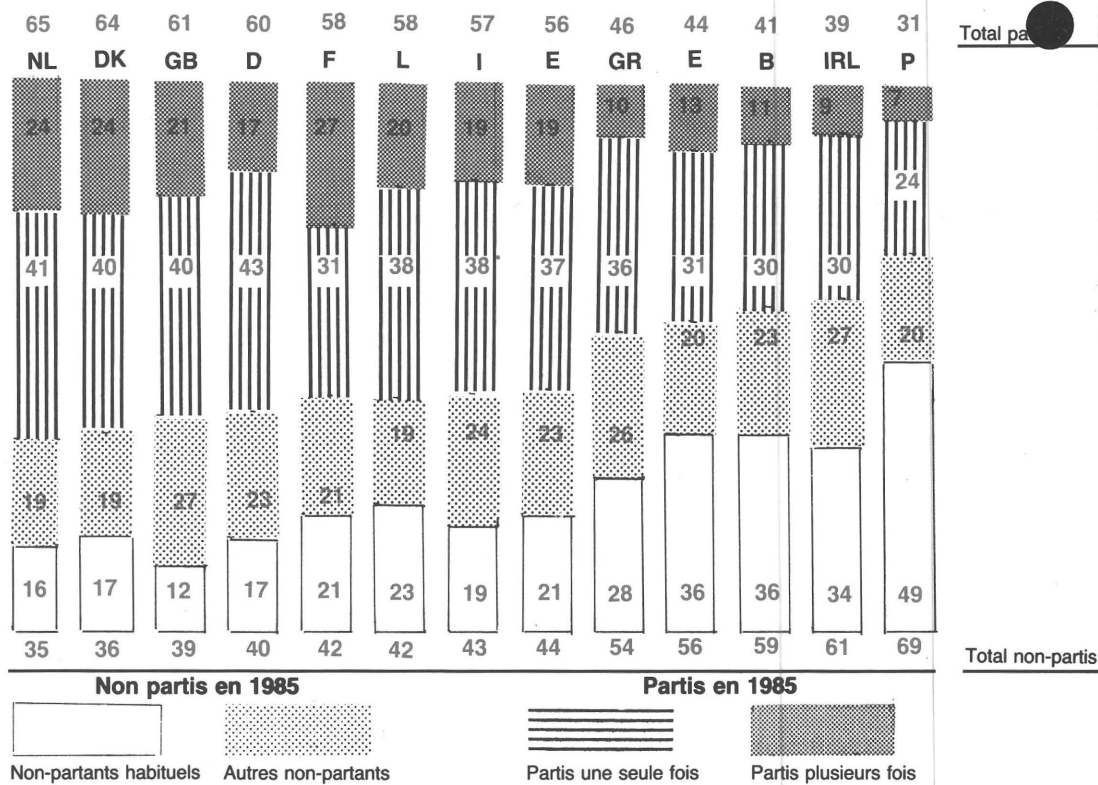
Qui part ?

Indépendamment de la nationalité, d'autres variables influent, à des degrés divers, sur le taux des départs : l'âge, la présence d'enfants au foyer, le lieu de résidence, le niveau des revenus...

Ainsi il apparaît que les personnes âgées de plus de cinquante ans partent beaucoup moins que les jeunes (47 % et 62 %). Un „vieux” sur trois ne se déplace jamais. Le revenu des familles est également un facteur décisif : 75 % des familles aisées sont parties en 1985, contre 36 % seulement des familles modestes.

La variable la plus importante est, de loin, la profession du chef de famille. Cette variable reflète à la fois des différences économiques et des différences culturelles, et tient compte aussi des impératifs professionnels. Un fossé profond sépare les familles de cadres supérieurs qui s'évadent à 85 % (la moitié sont même parties plusieurs fois) et celles des agriculteurs dont les trois quarts sont restés accrochés à leur exploitation.

Le travail ne constitue pas forcément un empêchement majeur puisque 56 % d'inactifs (retraités non-compris) avouent être restés chez eux. Les raisons qu'invoquent les non-partants permettent de mieux comprendre la ventilation des chiffres : 44 % des 110 millions d'Européens adultes qui ne sont pas partis en vacances en 1985 ont cité le motif économique en premier lieu. C'est au Portugal, en Irlande et en Grèce que l'insuffisance des moyens financiers est le plus souvent mentionnée. Mais un non-partant sur cinq (22 %) déclare simplement qu'il préférerait rester chez lui et c'est au Danemark, en Belgique et en Italie que ceux qui ne sont pas partis invoquent le plus volontiers le fait qu'ils préféreraient rester chez eux.



Très forte prépondérance du tourisme intérieur

Parmi les autres questions du sondage, plusieurs permettent de se faire une idée plus précise des formules touristiques que préfèrent les Européens. Pour les lieux de villégiature, il faut constater que la mer et ses golfes clairs obtiennent la cote d'amour : 52 % d'Européens (55 % des Belges qui sont partis) recherchent la proximité du littoral. Les autres préfèrent la campagne (25 %) ou la montagne (23 %).

Comment y vont-ils ? Quel moyen de transport utilisent-ils ? Sans aucune discussion, la voiture individuelle est le véhicule privilégié des Européens : 68 vacanciers sur 100 y chargent et en déchargent leurs valises. 14 % empruntent les chemins de fer et 13 % les voies aériennes. S'ils partent, les Français, les Grecs et les Belges préfèrent la voiture comme moyen de transport. Seulement 6 % des Belges qui partent prennent le train. Arrivés au lieu de destination, trois quarts des vacanciers européens ne le quitteront pas jusqu'au jour

de leur retour. L'autre quart effectue un circuit touristique en plusieurs étapes. Arrivés à destination, 81 % des Belges qui partent restent sur place.

Vacances en Europe

Mais où étaient les touristes en 1985 ? Aussi étonnant que cela puisse paraître, 67 % d'entre eux n'ont franchi aucune frontière ; ils sont partis mais sont restés à l'intérieur de leur pays. Par contre, 33 % seulement sont allés à l'étranger. Si l'on ajoute les 20 % qui sont restés sur le territoire des Douze aux 67 % de ceux qui sont restés dans leur pays, le tourisme intra-communautaire atteint un remarquable pourcentage : 87 % !

Les chiffres permettent également de conclure que si les Belges sont assez casaniers, ceux d'entre eux qui s'évadent partent en revanche sous des cieux plus cléments. Quant au mode d'hébergement préféré des Européens, il s'agit de la pension ou de l'hôtel. Si les Belges partent, 30 % préfèrent aller à l'hôtel, 21 % s'installent dans des immeubles de location. Rares sont ceux qui se rendent

dans une résidence secondaire (2 % à peine).

Période de vacances

Enfin, l'esquisse de cette enquête sera plus instructive grâce à l'analyse des périodes de vacances. De façon globale, les deux mois d'été enregistrent les plus grandes proportions de départs : 28 % en juillet, 34 % en août. Suivis de juin (11 %) et de septembre (9 %). Un coup d'œil sur les résultats détaillés permet cependant de constater les variations entre les pays. Il apparaît que les Allemands et les Anglais réussissent beaucoup mieux l'étalement de leurs vacances. Par contre 73 % des Belges qui partent en vacances le font au seuls mois d'été, juillet-août. Question finale du sondage : quelle note (de 1 à 10) attribueriez-vous à vos vacances pour exprimer votre satisfaction ou votre mécontentement ? 1985 fut à cet égard une année faste puisque 83 % d'Européens expriment leur grande satisfaction par des notes allant de 7 à 10.

Yves Rasir

Europe-USA : tension et détente

Sujet délicat et brûlant, les relations entre la Communauté Européenne et les Etats-Unis étaient à l'ordre du jour d'un débat organisé par la Maison de l'Europe au Bureau de Presse et d'Information le 15 juillet dernier.

Invités à prendre la parole, MM. Willy De Clercq et Ernest Glinne, respectivement Commissaire Européen chargé des relations extérieures et de la politique commerciale et Député Européen, membre du Collège des Questeurs du parlement, ont chacun livré leur sentiment sur ce qu'il faut bien appeler le contentieux Europe-USA en matière commerciale.

La rencontre intervenait deux semaines après la conclusion d'un accord réglant provisoirement les problèmes suscités par l'élargissement de la CE et qui ont pu trouver une solution plus solide au début du mois d'août.

Déficit commercial

Pour entamer son allocution, M. De Clercq exprima sa satisfaction sur le compromis trouvé après plusieurs mois de crise. Toutefois, le Commissaire Européen souligna que „jamais, depuis la „guerre du poulet“ des années 60, la Communauté et les Etats-Unis n'avaient été opposés par un différend commercial d'une telle gravité“, lequel aurait fort bien pu dégénérer en escalade de mesures de rétorsion et de contre-rétorsion ayant évidemment des effets négatifs sur les échanges.

Tout danger n'est pas écarté : „à l'approche d'une échéance électorale aux Etats-Unis, poursuit M. De Clercq, et dans une période caractérisée par un déficit commercial sans précédent, le risque d'adoption par le Congrès d'une législation commerciale protectionniste est malheureusement toujours réel“.

Peut-on éviter à l'avenir de tels conflits d'intérêts avec les Américains ? C'est un pari impossible aux yeux du Commissaire



Monsieur W. De Clercq, membre de la Commission, et Monsieur E. Glinne, membre du Parlement européen, lors du débat le 15 juillet 1986 au Bureau de Presse et d'Information.

européen qui juge plus réaliste d'envisager les antagonismes avec sang-froid en tâchant de les résoudre par la coopération et non par la confrontation.

L'interdépendance

La nécessité pour l'Europe et les Etats-Unis de collaborer se démontre facilement par l'interdépendance de leurs économies : „Nous sommes, explique M. De Clercq, les meilleurs clients l'un de l'autre. Les échanges commerciaux entre la Communauté et les Etats-Unis se sont élevés à \$ 115 milliards en 1985 ; ensemble, la CE et les Etats-Unis représentent plus de 25 % du commerce mondial (échanges intra-CE exclus) et plus de 40 % du PNB mondial“. Les intérêts communs des Européens et des Américains sont multiples et multiformes.

Les frictions sont pourtant inévitables dans la mesure où les Etats-Unis et l'Europe sont aussi concurrents directs l'un de l'autre, sur leurs propres marchés comme sur les marchés tiers. Qu'il s'agisse de la construction aéronautique, des produits agricoles ou d'une grande variété d'équipements industriels, la CE et les EU se livrent

une bataille pacifique, attisée encore par la présence du Japon (sauf pour les produits agricoles) et celle, croissante, des pays nouvellement industrialisés (Brésil, Corée, Taiwan..).

Les tensions surgissent également par le fait que les Etats-Unis et l'Europe ont l'habitude de „tempérer“ l'économie libérale de marché : en Europe par une plus grande sensibilité aux éléments de protection sociale et aux Etats-Unis par une certaine tradition protectionniste.

Les technologies

C'est en progressant vers une meilleure connaissance mutuelle de leurs difficultés que chacun des partenaires contribuera au maintien d'un système commercial ouvert. Sans quoi les risques de malentendus deviendront de plus en plus fréquents.

Pour illustrer ses propos, le Commissaire européen avait choisi l'exemple de la haute technologie : „il y a dans la position américaine des ambiguïtés certaines. D'un côté on appelle à une plus grande libéralisation des échanges mais d'un autre, les Etats-Unis suivent, au nom de considérations de sécurité nationale, une politique très stricte en

matière de transferts de technologie“.

En outre les Etats-Unis portent des attaques contre les politiques d'aide jugées déloyales de leurs partenaires européens. „Nous en avons déjà vu quelques signes, à propos d'Airbus et d'Ariane-space, ainsi que dans le domaine des télécommunications“.

Dans ses contacts avec l'administration américaine, M. De Clercq tâche et tâchera encore dans l'avenir de mieux faire comprendre les programmes communautaires dans le domaine des nouvelles technologies. Ce volontarisme politique, „nos partenaires commerciaux devront en tenir compte“.

En guise de message final, le Commissaire émet le vœu que le cycle de négociations multilatérales engagé dans le cadre du GATT soit l'occasion de relancer l'expansion du commerce dans un contexte de réciprocité globale. „Pour que ce grand exercice se déroule dans les meilleures conditions, il faut que chacun examine ses propres politiques avec la plus grande objectivité“.

„Date-guillotine“

Dans son style direct, le député Ernest Glinne ap-

portait dans ce débat le point de vue d'un parlementaire. A son avis, le Parlement Européen „a été fort impressionné par le fait que l'administration Reagan avait fixé une „date-guillotine" au 1er juillet, au-delà de laquelle une politique de rétorsion devait être menée par le gouvernement des Etats-Unis". L'Assemblée, expliqua M. Glinne, a voulu „stimuler la Commission" de telle manière qu'il y ait une détermination réelle de la Communauté devant „l'interlocuteur américain assez agressif". Doublement satisfait, M. Glinne le fut lorsque différentes familles politiques dépassèrent les clivages pour adopter des résolutions fermes et quand les Commissaires négociateurs parvinrent à conclure un compromis. Sur la persistance de cet „armisti-

ce", le député Glinne devait néanmoins émettre de sérieux doutes étayés par l'analyse approfondie de plusieurs déclarations d'hommes politiques américains.

„Trade Bill"

M. Glinne est certes un observateur privilégié puisqu'il fait partie depuis des années de la délégation de parlementaires européens qui rencontrent leurs homologues du Congrès des Etats-Unis. „Je suis bien obligé de constater, expliqua-t-il, que la surenchère entre les deux chambres par rapport au problème des relations commerciales CE-EU est excessive". Parlant de sénateurs républicains, Ernest Glinne décrivit certaines de leurs déclarations comme „irréfléchies, irrationnelles, voire

incompréhensibles sur le plan de la logique intellectuelle". Soulignant le rôle des groupes de pression très écoutés en période électorale, M. Glinne cherchait en l'occurrence une explication aux „excès démagogiques" imputés à ses collègues américains. Comme témoignage concret des tentations protectionnistes américaines, le parlementaire européen évoqua le fameux „Trade Bill" voté le 20 mai 1985 par la Chambre des Etats-Unis. Cette loi permettrait en fait d'appliquer des représailles commerciales envers des pays convaincus de pratiques „déloyales". Sur quelle base ? M. Glinne rappela qu'à une époque récente, les mesures accompagnant la reconversion industrielle de la sidérurgie européenne étaient considérées outre-

Atlantique comme des sides à la production d'acier... „Je me réjouis comme je peux, continua Ernest Glinne en constatant que des oppositions se manifestent quand même au Congrès". Puisque l'épée de Damoclès du Trade Bill restera menaçante, il est nécessaire „pour les Européens de parler et de négocier d'une seule voix via les commissaires De Clercq et Andriessen".

La leçon importante du passé récent, est que „les gouvernements européens ne se sont pas laissés aller à la tentation de discussions bilatérales qui auraient entravé les efforts de la Commission". „Le dernier épisode commercial, devait encore dire Ernest Glinne, prouve que la Communauté doit encore s'affermir".

La liberté de circulation des capitaux

Essayez de voyager entre Milan et l'une ou l'autre capitale européenne : il y a de fortes chances pour qu'un douanier demande à examiner votre porte-feuille et compte les billets qu'il renferme.

Maintenant transférez une somme d'argent de France ou de Grande-Bretagne en Belgique : il vous faudra remplir un nombre impressionnant de formulaires pour justifier cette transaction.

Les industriels et les voyageurs européens sont plus qu'habités à cet assortiment de contrôles de changes dans les banques et aux frontières, souvent guidés par le hasard et sans logique, qui dérangent leur vie quotidienne depuis des années.

Trop de règlements

Si un Britannique veut investir à l'étranger ou acheter des actions ou des valeurs dans une bourse étrangère, son premier réflexe sera probablement de se tourner vers New York.

Les marchés européens des valeurs sont traditionnellement trop encombrés de règlements de contrôles de change pour l'intéresser.

Le Royaume-Uni et les Etats-Unis sont largement ouverts à ce type de transactions. L'Allemagne également, en théorie. Mais les autres pays de la CE, comme l'Italie, la Grèce, l'Espagne ou encore — bien que dans une moindre mesure — la France, sont loin de l'être.

Désormais, tout cela devrait changer. La Commission européenne vient de proposer des plans de grande envergure pour abolir tous les obstacles à la libre circulation des capitaux dans la Communauté avant 1992, c'est-à-dire la date où le grand marché interne doit devenir une réalité.

Le programme, qui comporte deux phases, représente le premier pas important pour relaxer les contrôles de changes dans la CE depuis 1962. Pratiquement rien ne s'est donc passé depuis 25 ans dans

un domaine qui est un élément essentiel du processus qui doit transformer les marchés nationaux des Etats membres en un marché interne unique.

Bien sûr, ce sera beaucoup plus facile à dire qu'à faire. Le plan a été reçu avec un enthousiasme remarquable par les 12 ministres des Finances, mais avant, bien sûr, que les responsables nationaux n'aient eu le temps de découvrir les défauts du projet.

Les dérogations

Le premier problème est que même les règlements actuels de circulation des capitaux prévoient d'importantes exceptions. Depuis 1962, des opérations comme l'investissement direct, l'achat de propriété, les mouvements de capitaux personnels, le crédit commercial à court-terme ou à moyen terme, les versements d'assurance et l'achat des valeurs cotées sont supposées être libres.

Mais des dérogations ont été accordées à l'Italie,

l'Irlande, la Grèce et jusqu'au mois de juin, la France, officiellement pour protéger leur balance des paiements. Les deux nouveaux Etats membres, l'Espagne et le Portugal, disposent de nombreuses années pour se conformer à ces règles. Ce ne sont donc que les pays du nord de la CE qui ont progressivement supprimé les contrôles qui existaient entre eux.

Le Président de la Commission, Jacques Delors, le maître d'œuvre de ce plan, admet qu'une Communauté à deux vitesses est inévitable. On devra accepter une „différentiation", selon son expression, pour protéger les économies plus faibles. On continuera à autoriser les petits Etats à imposer des contrôles nationaux.

L'objectif d'une partie du programme est néanmoins de resserrer les conditions d'autorisation de ces dérogations. Déjà la France se conforme désormais aux règlements existants et l'Italie a relâché légèrement ses contrôles en ré-

isant le taux de dépôts sans intérêts exigés des investisseurs italiens qui veulent investir à l'étranger.

La première phase de ce plan amènera plusieurs types de transactions dans le champ de la libéralisation obligatoire plutôt que volontaire : achat des valeurs cotées, émissions par des sociétés de nouvelles actions dans d'autres bourses de la CE et le financement commercial à long terme pour les exportateurs.

L'idée maîtresse est que seraient d'abord libérés théoriquement pour l'année prochaine tous les mouvements financiers directement liés aux échanges commerciaux dans la Communauté. La seconde phase du programme, plus ambitieuse, serait alors introduite, pour éliminer les contrôles subsistants sur des transactions comme les mouvements monétaires à court terme et sur les courants purement financiers y compris éventuellement la spéculation monétaire.

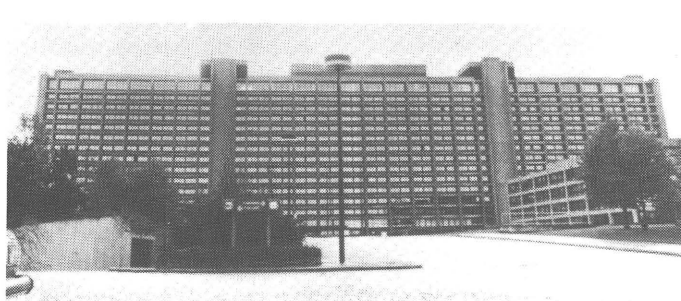
Le marché unique

Pourquoi M. Delors a-t-il pris le mors aux dents et poussé ce programme ?

La première réponse est le lien avec l'engagement des 12 Etats membres d'éliminer tous les obstacles au marché interne avant 1992. „Il est à peine concevable que le grand marché unique soit créé sans la libéralisation des mouvements de capitaux”, a déclaré M. Delors en présentant le programme.

Mais le dessein de ce projet est plus ambitieux. Il doit permettre d'améliorer l'attraction des marchés de capitaux européens, d'accroître leur capacité à fournir des capitaux à risque et à financer les investissements à haut risque dans le nouveau monde hautement compétitif de la technologie avancée.

Il est possible de progresser maintenant en raison de la plus grande convergence de la politique économique des Etats



La „Bundesbank” à Frankfurt.

membres, de la moindre différence entre les différents taux d'inflation et de croissance, qui suppriment les tensions qui pourraient peser sur un système monétaire intégré.

Grâce à la réussite du Système Monétaire européen (SME) au cours des dernières années, et à la coopération entre les banques centrales pour maintenir le flottement de leur monnaie dans certaines limites, il est possible d'envisager la possibilité d'une coopération encore plus étroite nécessaire à un système de libre circulation des capitaux.

C'est aussi, sur le plan politique, une décision tactique de M. Delors. Il veut développer le SME et l'utilisation de l'Ecu, l'unité monétaire européenne calculée sur base d'un panier de toutes les monnaies européennes. L'Allemagne, en particulier, se montre assez méfiante, car elle craint de perdre l'indépendance et le contrôle monétaire prudent qu'exerce sa banque centrale, la puissante Bundesbank.

M. Delors a abandonné des plans antérieurs „d'institutionnalisation” du SME et de l'usage de l'Ecu et a donc choisi une voie pratique qui devrait conduire à la même conclusion.

La „Bundesbank”

La libéralisation des mouvements de capitaux est en effet une des deux pré-conditions requises par la Bundesbank pour accepter le développement du SME et une utilisation plus large de l'Ecu. L'autre est la participation totale de la livre sterling au système (elle ne participe pas enco-

re au mécanisme des taux de changes qui lie les monnaies) et l'imposition à la lire des mêmes limites de fluctuation (ses marges sont actuellement plus larges que celles des autres participants).

M. Delors semble croire que s'il peut faire avancer les choses sur le premier point, le Royaume-Uni et l'Italie se rangeront dans un avenir relativement proche à la seconde condition. La Bundesbank ne pourrait plus alors s'opposer à une évolution vers un renforcement du SME et de l'Ecu.

Le premier pas a déjà été franchi par la Commission européenne en abolissant la dérogation de la France et en restreignant celle de l'Italie. Les responsables nationaux estiment que la première directive pourrait être approuvée avant la fin de l'année.

Mais des questions restent attachées à l'introduction d'une libéralisation complète et aux problèmes difficiles qu'elle amènera.

Le premier point est qu'une véritable liberté de circulation des capitaux implique la liberté des services financiers dans la Communauté. Sur cette question, l'Allemagne possède des règlements très conservateurs, des exigences de prudence très strictes et arrive ainsi à fermer ses marchés bancaires et d'assurance à pratiquement tous les autres opérateurs.

La Cour européenne de Justice devrait prendre une décision sur une affaire importante concernant les assurances cet été, décision qui risque de forcer l'Allemagne à ouvrir son marché de l'assurance à d'autres opérateurs de la CE. Mais

à long terme, il sera peut-être nécessaire d'harmoniser les règlements de protection des clients dans tous les Etats membres, ou d'arriver à un système où les règles d'un Etat soient acceptées comme suffisantes dans un autre. Les Etats membres se dirigent plutôt vers cette dernière solution — ils se sont en effet mis d'accord sur un tel système pour les assurances mutuelles — mais les négociations par secteur risquent de s'éterniser.

La liberté d'établissement

Une autre question liée à celle-ci est la liberté d'établissement d'institutions financières comme les banques et la suppression des derniers obstacles à l'installation d'une banque britannique par exemple en Italie ou en Allemagne.

Ce point se rattache au problème qui est peut-être le plus difficile de tous sur le plan politique et pratique : comment garantir que la libre circulation des capitaux ne finisse pas par drainer des régions et des pays les plus pauvres de la Communauté les capitaux de développement disponibles.

Une des façons d'éviter cette situation est de n'autoriser que l'établissement des banques qui peuvent fournir les services adéquats dans les régions données. Une autre est clairement d'autoriser, sur une base nationale, les Etats membres les plus déshérités à maintenir certains contrôles de changes. Une troisième est de chercher à compenser les régions pauvres par d'autres capitaux provenant de fonds publics, comme les Fonds social et régional.

Mais ces derniers sont déjà largement dépassés par les demandes et accumulent des retards de paiements en essayant de répondre à la pression exercée sur leurs ressources. Et cette situation risque de durer tant que les Etats membres n'auront

Suite à la p. 9

Interview avec M. Nicolas Mosar, membre de la Commission responsable de l'Energie

L'énergie nucléaire dans la CE, après l'accident de Tchernobyl

Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Il faut bien se rendre compte que l'énergie nucléaire joue un rôle non négligeable dans l'approvisionnement énergétique de la Communauté. En 1985, elle a représenté un tiers de l'électricité produite et près de 15 % de la consommation brute d'énergie. Ce sont des chiffres importants en soi, même s'ils traduisent des différences substantielles entre Etats membres. En France et en Belgique, plus de 60 % de l'électricité est d'origine nucléaire tandis que les centrales nucléaires n'existent pas au Danemark, en Irlande, en Grèce, au Luxembourg et au Portugal.

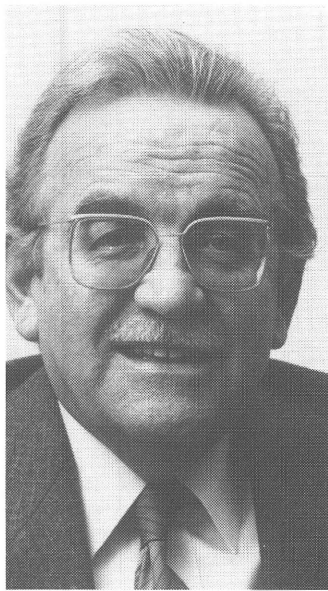
Ceci étant, Tchernobyl a bel et bien été, un avertissement très sérieux, dont il serait irresponsable de ne pas tenir compte. Il convient donc, sans passion mais en profondeur, d'en analyser tous les aspects et toutes les conséquences possibles. La preuve a, hélas, été fournie que les implications du nucléaire civil ne s'arrêtent pas aux frontières.

EUR info : *Quels sont, dès lors, les enseignements que la Commission tire de Tchernobyl ?*

N. Mosar : La priorité absolue est la sécurité optimale des populations. Tout le monde est d'accord à ce sujet, et ceci a été dit et redit dans les instances les plus diverses : Sommet des Pays industrialisés à Tokyo, Parlement européen, Commission, Conseil, Agence internationale de l'Energie atomique. La communication de la Commission au Conseil du 11 juin prévoit et annonce un plan d'action qui permettra de faire des progrès significatifs dans cette voie.

EI : *Cela implique-t-il aussi un réexamen de la stratégie énergétique de la Communauté ?*

NM : Ne tombons pas dans les excès d'un catastrophisme qui seraient aussi nocifs que ceux d'une indifférence coupable.



Nicolas Mosar, membre de la Commission, responsable de l'Energie.

Je dirai d'emblée que le nucléaire ne peut continuer à jouer un rôle substantiel que si les populations ont le sentiment d'avoir leur sécurité et leur santé assurées. J'ajouterai que cela vaut aussi pour d'autres branches industrielles et d'autres sources énergétiques qui, ne nous le cachons pas, peuvent avoir des effets nocifs sur l'environnement et la santé. Et quand on parle de sécurité, il ne faut pas oublier le risque stratégique qui consiste à trop dépendre de certaines régions du monde.

La stratégie énergétique de ces dernières années a eu pour objet primordial de réduire à un niveau raisonnable notre dépendance. Cette stratégie passe par une meilleure utilisation de l'énergie et le développement diversifié et sûr d'alternatives au pétrole. Je reste persuadé que le nucléaire, vu son importance actuelle, a un rôle substantiel à jouer dans ce contexte.

L'évolution favorable

EI : *Bref, la Communauté ne peut pas se passer du nucléaire...*

NM : En 1985, l'énergie nucléaire a permis à la Communauté d'économiser l'équivalent de 132 millions de tonnes de pétrole, ce

qui équivaut à plus de la moitié de la production actuelle de l'Arabie Saoudite. Cette comparaison montre dans quelle mesure la croissance du nucléaire a contribué à provoquer l'évolution favorable du marché pétrolier que nous connaissons aujourd'hui.

Si nous devions renoncer à l'énergie nucléaire, nous risquerions d'être une nouvelle fois confrontés à une situation de pénurie énergétique. En effet, le renoncement au nucléaire entraînerait sans doute une croissance de la demande de pétrole, et partant provoquerait une nouvelle flambée des prix. Celle-ci à son tour pèserait sur le dynamisme de l'industrie européenne.

Face au risque d'une telle situation et compte tenu du fait que notre préoccupation majeure doit être le bien-être des citoyens, je considère qu'il est peut-être plus opportun, pour accroître encore davantage le niveau de sécurité des centrales et donc des populations, de consacrer une part plus importante de nos investissements au renforcement des dispositifs de sécurité. Mis à part le surcroît de sécurité ainsi obtenu, une telle affectation de moyens présenterait l'avantage de favoriser l'investissement au sein de la Communauté, alors qu'une renonciation au nucléaire entraînerait inévitablement une sortie importante de devises.

EI : *Si je comprends bien, pour vous, la politique énergétique de la Communauté reste valable, à condition de mettre l'accent sur la sécurité nucléaire.*

NM : En résumé, c'est bien cela.

EI : *Et pourtant, le Conseil Energie du 3 juin a montré que les choses n'étaient pas si simples.*

NM : Contrairement à ce qui a pu être affirmé, le résultat du Conseil Energie du 3 juin a été très largement positif.

Sur Tchernobyl, le Conseil a adopté une déclaration qui me semble utile et

équilibrée. Il est vrai qu'en raison de la référence au nucléaire, nos nouveaux objectifs énergétiques pour la Communauté en 1995 n'ont pas encore été formellement approuvés. Cela étant, il est apparu clairement que les Douze veulent maintenir le cap essentiel de la politique suivie après le 1er choc pétrolier et poursuivre leur effort de restructuration énergétique. Parler d'un échec serait, donc, excessif. Une seule difficulté subsiste — la manière exacte dont doit être formulée la référence au nucléaire — et elle n'est le fait que d'un seul Etat membre. Je suis donc confiant.

Les discussions au Conseil ne se sont d'ailleurs pas limitées à cet aspect. Une opinion favorable sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables a été formulée. C'est d'ailleurs bien la preuve de la nécessité d'une approche polymorphe : tous les moyens doivent être utilisés pour réduire encore notre dépendance à l'égard du pétrole importé.

Les combustibles solides ont toujours été pour la Communauté un sujet difficile en raison des situations très différentes des Etats membres. Le 3 juin, nous avons eu un débat très utile sur le rôle du lignite et de la tourbe. Quant aux aides nationales au secteur du charbon, dossier politique et complexe s'il en est, nous avons dégagé les grandes lignes d'une solution qui a trouvé d'ailleurs depuis l'accord formel du Conseil.

Les alternatives

EI : *Monsieur le Commissaire, permettez-moi d'aller un peu dans le détail. Qu'en est-il des filières alternatives au nucléaire ?*

NM : Je l'ai déjà dit : tous les moyens doivent être utilisés pour réduire notre dépendance vis-à-vis du pétrole. Il y a dix ans, celui-ci représentait près des deux tiers de l'énergie consommée. Il en représente aujourd'hui 45 % environ et,

En 1995/2000, ce pourcentage devrait se stabiliser aux environs de 40 %. Pour les raisons déjà énoncées, j'estime que nous devons poursuivre notre stratégie de diversification.

En dehors du nucléaire, trois autres filières doivent être prises en considération.

D'abord les combustibles solides. Depuis dix ans, ils gardent une part à peu près constante dans notre approvisionnement : aux environs de 23,5 %. Nous souhaitons que notre consommation de combustibles solides s'accroisse. Cela n'est pas facile. Les longs débats au Conseil concernant le nouveau régime d'aides d'Etat au charbon ont montré très clairement qu'il existe, au niveau de la production communautaire, un problème de compétitivité. Il y a aussi les handicaps des combustibles solides sur le plan de la pollution atmosphérique. Il est un fait que la réduction des émissions nocives, objectif recherché par la Commission, comporte un coût assez élevé.

Ensuite, le gaz naturel a lui aussi contribué à diversifier notre approvisionnement ces dernières années : entre 1973 et 1985, sa part dans la consommation énergétique de la Communauté a cru de 50 %, passant de 12 % à 18 % du bilan énergétique. Dans les objectifs de 1995, le Conseil est d'ores et déjà d'accord pour que cette part soit maintenue et si possible augmentée. L'accord conclu récemment avec les autorités norvégiennes pour la future mise en production des gisements gaziers de SLEIPNER et de TROLL constitue un pas positif dans cette direction.

Enfin, on parle beaucoup depuis l'accident de Tchernobyl des énergies nouvelles et renouvelables. Au risque de détruire quelques illusions, je me dois de rester objectif. Parmi ces filières, seule l'énergie hydroélectrique classique joue à l'heure actuelle un rôle relativement important. La Commission dispose de

programmes de recherche et de démonstration pour développer les énergies nouvelles et renouvelables, mais la contribution de celles-ci ne sera, selon nos calculs, guère supérieure à 5 % de nos besoins énergétiques en l'an 2000. Tout ceci montre qu'une renonciation, même partielle, à l'énergie nucléaire, poserait des problèmes difficiles à surmonter. Il faut en être conscient.

EI : Vous ne me parlez pas de l'hydrogène.

NM : Effectivement, car il ne faut perdre de vue que l'hydrogène n'est pas une source d'énergie primaire. L'hydrogène est un vecteur d'énergie dont la production demande, à l'instar de l'électricité, la consommation d'énergie primaire. Il ne peut donc en aucun cas être considéré comme une alternative à l'énergie nucléaire. De plus, il est intéressant de noter que la seule façon certaine de produire de l'hydrogène en grande quantité et à un coût acceptable réside dans le recours aux réacteurs à haute température.

La fusion

EI : Que peut-on espérer de la fusion thermonucléaire ?

NM : La fusion se trouve aujourd'hui au stade où se trouvait la fission avant 1945. En d'autres termes, nous en sommes au stade des grandes expérimentations. Nous sommes en face d'un très grand défi technologique que la Communauté, avec d'autres pays, a décidé de relever. Car, en cas de succès, la fusion thermonucléaire pourrait présenter pour l'humanité une source d'énergie potentielle considérable pratiquement inépuisable.

Mais avant que ce potentiel ne soit exploitable, il faut y consacrer encore beaucoup d'efforts tant matériels que de matière grise. Ce qui demande du temps.

EI : Une trentaine d'années ?

NM : Il est très difficile de donner un chiffre. Je rap-

pellerais simplement que l'objectif de 2010-2020 est celui que la Commission a envisagé pour l'entrée en service industriel des réacteurs rapides pour lesquels la démonstration industrielle à grande échelle est déjà un fait accompli.

EI : Cette question d'échéances me semble importante. Car tout laisse penser que dans une trentaine ou une quarantaine d'années les données de la stratégie énergétique auront totalement changé. Mais que faire dans dix à quinze ans quand un certain nombre de centrales nucléaires devront être fermées „pour cause de vieillissement” ?

NM : Il est quelque peu prématuré de répondre à cette question, d'autant que la durée de vie d'une centrale nucléaire pourrait bien dépasser les 25 à 30 ans envisagés. Dans l'état actuel de nos connaissances, les grandes orientations de notre politique telles qu'elles sont définies dans nos objectifs sont les seules valables. Rien ne m'autorise en ce moment à dire, par exemple, que le coût d'un abandon du nucléaire dans dix à quinze ans sera très différent de ce qu'il serait aujourd'hui. Bien sûr, l'on ne peut jamais exclure une percée spectaculaire sur le plan des énergies nouvelles et renouvelables. Je serais le premier à m'en féliciter. Mais il a fallu trente ans pour que le nucléaire ait un impact notable sur le bilan énergétique.

Rappelez-vous : en 1980, le nucléaire ne représentait que 4 % de la consommation d'énergie. Donc même en cas de percée spectaculaire des énergies nouvelles, il faudrait vingt à vingt-cinq ans pour voir une contribution significative à l'approvisionnement énergétique.

J'ajouterais qu'en tout état de cause la mise en œuvre de nos objectifs énergétiques sera flexible et s'adaptera aux évolutions des marchés. N'oubliez pas non plus que les objectifs

fixés sont valables pour l'ensemble de la Communauté. L'on a parfois un peu caricaturé nos objectifs ; or, il n'a jamais été question d'imposer par exemple le nucléaire à l'un ou l'autre des Etats membres. La mise en œuvre concrète des objectifs est l'affaire des Etats membres.

Les économies d'énergie

EI : Vous n'auriez pas par hasard dans vos tiroirs une solution miracle pour l'avenir ?

NM : Je voudrais bien, mais vous l'aurez compris : il n'y en a pas. Une chose est sûre en tout cas : nous devons mieux utiliser l'énergie. En douze ans, nous avons appris, pour la même unité de PIB, à utiliser près de 25 % de moins d'énergie. Et ce n'est pas fini. L'Europe dispose, selon nos calculs, d'un potentiel supplémentaire d'économies d'énergie du même ordre, à condition de mener une politique déterminée et en particulier d'appliquer au niveau du consommateur des niveaux de prix réalistes.

Les économies d'énergie sont bien ce „cinquième combustible” dont parlent parfois les experts. Et le plus souvent, il est beaucoup plus économique en termes d'investissements d'économiser une tonne d'énergie plutôt que de la produire et ce, quel que soit le combustible utilisé.

EI : La politique énergétique ne peut pas être isolée du cadre général des enjeux communautaires. Comment voyez-vous les choses à ce sujet ?

NM : Notre politique énergétique, doit reposer sur une combinaison harmonieuse de mesures politiques et du jeu des forces du marché. Elle implique un minimum de contrôle des coûts, le développement, dans des conditions économiques satisfaisantes, des ressources énergétiques indigènes et une prise en compte suffisante

des préoccupations environnementales.

Elle ne sera vraiment efficace que dans le cadre du Grand Marché Intérieur qui doit être achevé en 1992. Dans ce contexte, une plus grande flexibilité et une meilleure interconnexion des réseaux de gaz et d'électricité sont certainement souhaitables. Un véritable marché intérieur assurera, outre une plus grande sécurité, une réduction des coûts et un renforcement de la compétitivité économique. Cette politique, enfin, suppose un effort minimum et continu pour promouvoir la recherche, le développement et la démonstration dans le domaine de l'énergie.

Une question morale

EI : Et les relations extérieures ?

NM : Quels que soient les efforts consentis, la Communauté dépendra longtemps encore de l'énergie extérieure pour la moitié environ de sa consommation. Viser l'autarcie en matière énergétique serait pour la Communauté irréaliste et ruineux.

Entre les pays en voie de développement, ceux qui exportent de l'énergie, et plus spécialement des hydrocarbures, et les pays industrialisés consommateurs, les relations sont fondamentales et complexes. Et la Commission n'en est pas exclue, loin de là.

Elle ne ménage pas ses efforts pour jouer un rôle utile avec les pays industrialisés dans le cadre de l'Agence Internationale de l'Energie — et y parvient souvent avec bonheur — ainsi qu'en témoigne, par exemple, l'ouverture progressive du marché japonais à certains types d'importations de produits pétroliers. Avec les pays exportateurs d'hydrocarbures, un bon exemple de coopération est constitué par les contacts réguliers qu'entretiennent les services de la Commission avec ceux de l'OPAEP. Enfin, avec les pays en développement, la Commission mène depuis des années — sur fonds budgétaires

communautaires — une action utile pour faciliter la programmation énergétique et promouvoir des actions d'assistance technique.

Permettez-moi encore un mot à propos des pays en voie de développement. L'abandon du nucléaire est posé par certaines franges des populations européennes en question morale. Une autre question morale est de savoir si la Communauté, en se retirant de la filière nucléaire, n'épuisera pas fatalement les ressources fossiles au détriment des pays les plus défavorisés de la planète.

Propos recueillis par Thierry Daman.

Les nouvelles technologies et les travailleurs expérimentés

Confrontés aux nouvelles technologies, les travailleurs rencontrent pratiquement les mêmes problèmes de stress physique ou psychique, et cela quels que soient leur branche d'activité ou le degré d'automatisation. Mais, curieusement, les travailleurs expérimentés semblent plus ouverts à l'innovation technologique que leurs jeunes collègues.

Telle est la conclusion générale d'une série d'études entreprises en 1983 dans six pays européens à l'initiative de la „Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail". Les résultats de cette recherche ont été débattus à Dublin, les 6 et 7 juin 1985, au cours d'un séminaire dont le rapport de synthèse vient d'être publié (1). Les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs y présentèrent des propositions pour remédier aux effets négatifs des nouvelles technologies.

Stress

L'étude s'est intéressée à quatre secteurs d'activité



où les nouvelles technologies ont été introduites : les assurances en France, l'électronique au Danemark et en Irlande, le secteur bancaire au Danemark et aux Pays-Bas, et la fabrication industrielle en Italie et en Allemagne (emplois qualifiés dans la métallurgie, l'électronique et l'électricité). La recherche a été menée auprès d'ouvriers routinés de plus de trente ans, ayant dix ans ou plus d'ancienneté.

Le groupe de travail des gouvernements fit remarquer que, tous les projets de recherches étant limités

tant sur le plan financier que dans le temps, les résultats ne pouvaient dès lors être considérés comme représentatifs des situations nationales globales. Les représentants des gouvernements regrettaient que toutes les parties concernées n'aient pas toujours coopéré, notamment dans le cas de l'étude allemande.

Les travailleurs, pour leur part, déplorèrent que les employeurs aient empêché certaines études de cas prévues dans le programme de la Fondation alors qu'ils avaient large-

ment contribué à l'élaboration de ce programme et l'avaient accepté.

Quant aux employeurs, ils signalèrent plusieurs défauts : certaines études étaient, selon eux, superficielles et omettaient des éléments qui jouent un grand rôle dans le domaine des nouvelles technologies (comme l'encadrement, le renouvellement de la démarche à tous les niveaux de l'entreprise, ...).

Selon les représentants des gouvernements, plusieurs difficultés de la recherche découlent de certains malentendus sur le sens des termes utilisés. Le mot „stress" par exemple peut être interprété dans deux sens contradictoires comme une tension négative ou comme une stimulation positive.

Pauses de „récupération"

Malgré toutes ces réserves, l'étude met à jour des données très intéressantes. Aux yeux des représentants des gouvernements, la constatation la plus marquante est que les nouvelles technologies peuvent être utilisées aussi

on à l'avantage qu'au détriment des travailleurs. Ainsi une même mutation technologique introduite dans deux banques a eu des effets différents. Dans une banque danoise, elle a rendu les fonctions plus polyvalentes, tandis que dans une banque néerlandaise, les postes de travail se sont spécialisés.

Les représentants des travailleurs quant à eux retiennent surtout de cette étude le fait que les nouvelles technologies ont des conséquences néfastes lorsqu'elles sont introduites sans consultation du personnel. Elles peuvent toutefois apporter des améliorations considérables aux conditions de travail : réduction de la durée du travail, multiplication des pauses de „récupération”, prise en compte de la dimension ergonomique dans les recherches techniques. Les nouvelles technologies nécessitent également des recyclages convenables.

Ecran

Le rapport de synthèse établi par deux chercheurs, Grey et Corlett, compare les différents projets et en tire des conclusions.

Ils constatent que le processus d'informatisation réduit les risques d'accident et la maladie.

Mais tout n'est pas rose pour autant. Dans les industries mécaniques, électroniques et métallurgiques, les études ont montré un accroissement de la pollution sonore et une insuffisance de l'aération.

Dans le secteur des services, les plaintes concernent surtout l'éclairage. L'étude danoise montre par exemple que près de la moitié des travailleurs concernés regrettent de ne pouvoir régler eux-mêmes l'intensité lumineuse de leurs écrans.

D'autres inconvénients sont signalés à propos du changement du contenu des tâches. Les travailleurs, surtout les moins expérimentés, redoutent les pannes et considèrent

que leur travail requiert beaucoup plus d'attention. Et, dans le secteur des banques, des télécommunications et de l'électronique, le travail semble exiger plus de compétence et d'initiative.

Il est clair que les résultats de l'introduction de nouvelles technologies sont loin d'être déterminés d'avance. Tout dépend de la politique suivie. Ainsi, la nature et l'intensité du stress découlent en premier lieu du choix des méthodes d'organisation du travail.

Cette constatation est illustrée par les études menées dans les deux entreprises d'électronique où les tâches furent réparties entre des groupes de travail semi-autonomes. Les plaintes de stress y diminuèrent sensiblement, les opérateurs se déclarant satisfaits de la plus grande variété de leur travail et de la meilleure utilisation de leurs capacités et de leurs initiatives. Ils disposaient en outre d'une plus grande liberté dans le choix de leur rythme de travail et entretenaient de meilleurs rapports avec leurs agents de maîtrise.

Contrôle

Mais à l'inverse, les nouvelles technologies peuvent compromettre l'autonomie du travailleur. Dans tous les secteurs, mais surtout dans les banques et les assurances, les perfectionnements technologiques permettent de contrôler les prestations individuelles. Même si ce contrôle n'est pas pratiqué, les travailleurs sont conscients qu'il pourrait l'être, ce qui provoque un stress inutile. Dès lors, selon le rapport néerlandais, de tels contrôles devraient être limités au strict minimum.

Non révolutionnaire

De tous les rapports nationaux, il ressort que c'est au moment où les nouvelles technologies sont introduites que le stress est le plus important. Il est donc

recommandé que tout le personnel soit associé dès le début aux changements envisagés.

Les rapporteurs Grey et Corlett constatent que la charge de travail a été accrue dans toutes les entreprises étudiées non pas à cause des nouvelles technologies elles-mêmes, mais en raison de la formation dispensée et de l'organisation du travail.

Après la reconversion technologique, les travailleurs expérimentés semblent plus satisfaits de leur emploi. Ils se sentent rassurés par la connaissance qu'ils ont pu acquérir. Et, contrairement à leurs collègues plus jeunes, ils ne trouvent pas les changements si révolutionnaires.

Une formation plus poussée reste cependant nécessaire. Celle-ci doit être orientée dans un sens très pratique, surtout pour les travailleurs expérimentés.

Il est frappant de constater que les travailleurs routinés ne correspondent pas du tout au stéréotype qu'on imagine : vieux, conservateurs, pleins de préjugés et pas du tout à l'aise dans l'informatique.

Au contraire, ils peuvent apporter une aide précieuse pendant et après l'introduction des nouvelles technologies. De toutes les études faites, il ressort qu'ils s'adaptent beaucoup plus facilement que leurs collègues moins expérimentés parce qu'ils connaissent mieux le concept et les rouages de l'entreprise. Il est cependant regrettable, concluent les rapporteurs, que les entreprises utilisent si peu cette précieuse source d'expérience. ■

(1) Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. „Comment la technologie moderne affecte le travailleur expérimenté — Rapport de synthèse”, Loughlinstown House, Skankill, Co. Dublin, Irlande 1986. 69 p. 350 FB Ce rapport est disponible dans toutes les langues de la Communauté à l'exception de l'espagnol et du portugais.

suite de p. 5.

pas décidé d'augmenter à long terme leurs contributions au budget communautaire.

Un échange classique risque donc de se produire entre les Etats membres. Un accord sur la libéralisation des courants de capitaux contre une augmentation des ressources pour les régions les plus déshéritées. Le danger réside dans le fait qu'une décision aussi difficile à prendre pour les pays qui contribuent plus qu'ils ne bénéficient du budget, l'Allemagne, le Royaume-Uni et maintenant la France, retardera les décisions sur les courants de capitaux.

Mais que signifient ces événements pour le monde des affaires à l'extérieur de la Communauté ?

Sans aucun doute la même chose que pour ceux qui sont à l'intérieur de la Communauté quant à la plus grande facilité d'opérations transnationales. Les industries en Grèce risquent de souffrir d'un manque de devises étrangères mais l'Italie pourrait voir les choses s'améliorer assez vite.

Si les nouvelles règles fonctionnent réellement, les marchés de capitaux européens deviendraient alors, comme l'espère M. Delors, plus attractifs et plus compétitifs sur la scène mondiale. On s'inquiète déjà de l'énergie que dépensent de plus en plus les institutions japonaises sur les marchés financiers.

Un autre résultat à court terme pourrait être une diminution des capitaux quittant la CE pour les Etats-Unis, puisque les possibilités d'investissements à l'intérieur de la CE deviendraient plus faciles à exploiter.

Quintin Peel, correspondant du Financial Times

Les Belges et l'Europe : un mariage de raison ?

Drôles de Belges : alors que 64 % estiment que l'appartenance de la Belgique à la Communauté européenne est „une bonne chose”, 51 % seraient néanmoins „indifférents” si celle-ci était abandonnée ! Cette observation étonnante est tirée du sondage effectué au printemps dernier par la Commission européenne sur l'opinion publique dans la CE, cet „Eurobaromètre” qu'elle dresse tous les six mois depuis 1973. Quelque treize mille personnes représentatives, âgées de 15 ans et plus, ont été interrogées dans les douze pays de la Communauté Européenne (dont 1008 en Belgique), tant sur leur „moral” que sur leur attitude à l'égard de la construction européenne.

Le moral des européens

„Le niveau actuel de satisfaction de la vie est égal ou supérieur à la moyenne de tous les sondages effectués depuis 1973” note l'Eurobaromètre, avant d'ajouter : „L'Irlande et plus encore la Belgique font exception”. La crise serait-elle plus durement ressentie dans notre pays ? Alors que 92 % des Belges se disaient satisfaits de la vie en 73, ils ne sont plus que 79 % à partager cette opinion en 86, rejoignant ainsi la moyenne européenne (qui, après avoir chuté, est de nouveau à 79 % comme en 73). Précisions encore que 22 % des Belges s'estiment „très satisfaits” de la vie (contre 63 % des Danois mais seulement 5 % des Portugais), 57 % „plutôt satisfaits”, 15 % „plutôt pas satisfaits” et enfin, 5 % „pas du tout satisfaits” (1 % de sans réponse). La diminution de la satisfaction en Belgique „semble stoppée”, ajoute l'Eurobaromètre, ce que confirmerait la légère progression du „sentiment du bonheur” dans notre pays, comme ailleurs : 27 % des Belges se déclarent „vraiment heureux” alors qu'ils n'étaient que 23 % en 1985 (mais 36 % en 1975). La

moyenne communautaire est de 19 % avec en tête, les Néerlandais (44 %) et de manière générale, les peuples du nord de l'Europe. Par contre, plus d'un Grec sur trois (37 %) et un Italien sur quatre (27 %) n'est „pas trop heureux” (contre 10 % en Belgique et 60 % d'„assez heureux”). Le moral „politique” des Belges laisse, lui, toujours à désirer ! En effet, 43 % des Belges n'étaient pas satisfaits, au printemps dernier, du fonctionnement de la démocratie : seuls les Italiens nous dépassent avec 67 % de mécontents. Par contre, seulement 17 % des Allemands et des Danois sont dans ce cas. Notons qu'en Belgique, le taux d'insatisfaction quant au fonctionnement de la démocratie a baissé depuis 1984 (51 % de mécontents), même s'il se situe actuellement à 43 % contre 36 % en automne 85 (mais c'était l'époque des élections).

Enfin, 64 % des Belges sont favorables à une politique réformatrice, 21 % estiment que la priorité doit être la lutte contre la subversion et 7 % se prononcent pour une action révolutionnaire.

L'indifférence des Belges

Aux yeux des Belges, l'appartenance de leur pays à la Communauté est plus un mariage de raison que de passion. Malgré la présence des institutions de la CE dans leur pays, 51 % seraient „indifférents” en cas d'abandon de cette dernière. C'est le pourcentage le plus élevé en Europe ! Seuls les Portugais s'en rapprochent avec 49 % d'indifférents (mais eux viennent d'adhérer) alors que dans la plupart des autres pays, ceux qui éprouveraient „de grands regrets” constituent la majorité (43 % en moyenne dans la CE contre 36 % en Belgique). Seulement 8 % des Européens ressentiraient „un vif soulagement” (1 % des Belges) mais, sans surprise, 28 % des Britanniques et 23 % des Danois.

	Belgique	Moyenne CE
Pour l'unification de l'Europe	74 %	77 %
Le pays a bénéficié de la CE	55 %	51 % (1)
La CE est une 'bonne chose'	64 %	62 %
Pour un espace européen unifié	90 %	83 %

(1) Espagne et Portugal non compris

Difficile en tout cas d'expliquer ce „bof” des Belges, alors qu'ils sont plutôt favorables à la construction européenne :

Même s'ils ne font pas partie des „inconditionnels” de l'Europe que sont les Néerlandais, les Luxembourgeois ou les Italiens (dont respectivement 83 %, 81 % et 74 % estiment que l'appartenance de leur pays à la CE est une „bonne chose”), les Belges se situent en général au-dessus de la moyenne européenne. A noter qu'ils semblent mieux informés qu'avant, puisque le taux de „sans réponse” à ces questions n'est plus que de l'ordre des 15 % contre 35 % il y a treize ans. Mais les Belges sans avis restent tout de même plus nombreux que dans les autres pays (sauf en Grèce) d'où peut-être cette indifférence. L'information, conclut la Commission, joue un rôle important (ou le désir de s'informer). La preuve ? Au printemps 86, l'opinion des Danois a sérieusement évolué : 51 % considèrent la CE comme une bonne chose, contre

35 % avant le référendum. Au Portugal, ce pourcentage est passé de 42 % à 60 % en six mois, à la suite de l'adhésion du pays.

Je t'aime, moi non plus

Les Belges figurent en bonne place au palmarès de „la confiance entre les peuples” : 52 % des Européens leur accordent confiance, les Danois, Néerlandais et Luxembourgeois les devançant de peu. A la queue de la liste : les peuples méditerranéens. Mais ce n'est pas seulement en raison des préjugés du Nord : eux-mêmes ne s'accordent pas plus d'estime entre eux ! Autre constatation : les petits peuples sont mieux considérés que les grands ! Pour conclure, une question d'actualité : le tunnel sous la Manche. Sans doute parce qu'il part de Dunkerque, seulement 52 % des Belges s'en réjouissent (contre 64 % des Français). Quant aux plus concernés, les Britanniques, ils ne sont que 31 % !

Valérie Hirsch

Bourses européennes

La Commission Européenne vient de décerner 24 bourses pour des travaux de recherche sur l'intégration européenne. La sélection s'est faite à partir de 200 candidatures

en provenance de 28 pays. Parmi les lauréats, il y a trois collaborateurs scientifiques de la KUL. Il s'agit de Bernard de Bellefroid, Léo Sleuwaegen et Erik Swyngedouw.

Esprit

Où en est le programme Esprit ? La conférence „Esprit technical week” qui se tiendra à Bruxelles du 29 septembre au 1er octobre prochains sera l'occasion de dresser le bi-

lan des nombreux projets de recherche entrepris dans le domaine des technologies de l'information. Pour tous renseignements sur le programme de la conférence, s'adresser au Secrétariat administratif, ECCO, rue Vilain XIII, 17A, 1050 Bruxelles.

Musée archéologique à Maaseik

Les autorités de la ville de Maaseik vont construire un musée archéologique régional. A cette fin, le Fonds Européen de Développement Régional (Feeder) accordera une subvention de 7.368.659 francs. La Commission a retenu ce projet dans le cadre de la cinquième tranche du Fonds pour 1986. Le nouveau musée sera relié au musée pharmacologique existant par une passerelle vitrée. On y ajoutera également un jardin botanique. L'objectif est d'attirer d'avantage de touristes dans la région. La cinquième tranche du Fonds Régional permettra de mener à bien 1.433 projets d'investissement dans les zones les plus défavorisées de la Communauté. La contribution communautaire équivalra à 334 millions d'Ecu (un Ecu vaut environ 44 FB). La plus grande partie, 225 millions d'Ecu, ira à des projets d'infrastructure. Les 109 millions d'Ecu restants sont destinés à des projets dans l'industrie, l'artisanat et les services. La Commission estime que ces dépenses permettront

L'intervention du Fonds se répartit comme suit (en Ecu) :

Belgique	0,17 Millions	1 projet
Danemark	1,03	36
RFA	—	—
Grèce	36,66	57
Espagne	70,01	72
France	1,68	21
Irlande	7,01	11
Italie	146,15	835
Luxembourg	—	—
Pays-Bas	—	—
Portugal	27,76	213
Royaume-Uni	42,71	187

de créer ou de conserver 20.000 emplois.

Comme on le voit, l'Italie est une fois de plus, et de loin, la première bénéficiaire des concours du Fonds régional. Depuis sa création, en 1975, celui-ci lui a attribué près de 238 milliards de FB qui ont contribué à la réalisation de 11.973 projets. Le Royaume-Uni vient en seconde position dans ce bilan avec un total de 145 milliards de FB. Inversement, la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas ont reçu seulement 8,8 milliards de FB au cours des onze dernières années. Ces disparités ne s'expliquent pas seulement par la taille différente des pays bénéficiaires mais aussi par la vocation même du

Fonds, qui est de réduire les écarts de prospérité entre les différentes régions d'Europe. Par rapport à la moyenne européenne, des pans entiers de l'Italie comme la Calabre, la Sardaigne et la Sicile, sont littéralement sous-développés. Il en va de même de la Grèce, du Portugal et de l'Irlande, dont tout le territoire est classé région défavorisée. Par ailleurs, on se sera pas surpris que le pays qui a reçu le moins d'argent du Fonds régional soit le Luxembourg, petit état prospère dont la population ne dépasse pas 366.000 habitants. Le Grand-Duché a bénéficié en 11 ans d'une aide de 515 millions de FB qui a contribué à la réalisation de 26 projets.

Projets agricoles belges

Dix projets agricoles belges ont reçu un soutien financier total de 102 717 370 francs de la Section Orientation du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricoles (FEOGA).

Près de 31 millions de francs sont destinés à quatre projets dans le secteur de la viande : la modernisation et l'extension de trois unités de fabrication de produits de viande à Vivegnies près de Liège (Hollandia SA), à Wommelgem (Pluma NV), à Essene (Guka NV), et la création d'une nouvelle unité de fabrication à Hoesselt (Hollandia Limburg NV).

Trois projets dans le secteur des fruits et légumes ont reçu 63,8 millions de francs. Il s'agit de la modernisation et de l'extension

d'une unité de production de légumes surgelés à Geer près de Liège (Hesbayefrost SA), et de deux centres de production à Staden (Westfro NV).

Les trois autres projets belges soutenus par la Commission concernent la construction d'une fabrique de conserves de volaille à Buggenhout (Van Riet-De Leeuw, PVBA), la restructuration d'une unité de transformation du lin à Sint-Jan-in-Eremo et la modernisation d'une entreprise de conditionnement et de commercialisation de semences à Wondelgem (Zaden Labor SV).

Ces dix projets belges ont reçu ce soutien dans le cadre de la première tranche 1986 des aides FEOGA. Pour l'ensemble de la Communauté, cette

tranche se monte à 94 millions d'écu (soit environ 4,1 milliards de FB) pour 281 projets de transformation et de commercialisation de produits agricoles.

La Commission a en outre octroyé 8 616 997 FB à deux projets belges dans le cadre du programme intégré pour les zones défavorisées, toujours sous la section Orientation du FEOGA.

Ces deux projets sont situés en Wallonie : le Centre d'économie rurale de Marloie, qui analyse les problèmes spécifiques des exploitations agricoles des zones défavorisées du sud-est de la Belgique, et l'asbl CIREP à Chimay pour l'installation d'un laboratoire d'analyse de produits agricoles originaires de la zone couverte par le programme intégré.

Amendes pour producteurs belges

Des amendes pour un montant global d'un million d'Ecus ont été infligées à sept producteurs belges de feutres bitumés pour avoir enfreint les règles de concurrence, en s'étant groupés dans un cartel fonctionnant de 1978 à 1984. Une amende de 15.000 Ecu a également été imposée à la société coopérative Belasco, (dont ils étaient membres) pour le rôle qu'elle a joué dans l'affaire.

Malgré la taille réduite des entreprises en question, (aspect dont la Commission a tenu compte) la gravité des restrictions à la concurrence et la durée de leur application expliquent la sévérité des sanctions. En effet, la Commission a constaté qu'une convention formelle avait été élaborée et signée en 1978 par les sept sociétés, afin de se partager le marché belge et de le protéger contre la concurrence extérieure. En particulier, la convention — qui a été largement appliquée — prévoyait des quotas de répartition de marchés, des tarifs communs, des prix minima et une action collective visant à faire face à l'apparition de nouveaux concurrents ou à une concurrence accrue de l'étranger. A plusieurs reprises, le cartel a conclu, avec deux producteurs non-membres, des accords sur les tarifs; dans un autre cas, il a mené une action concertée contre un troisième producteur belge qui vendait à des prix inférieurs.

Par cette décision, la Commission a donc voulu réaffirmer l'applicabilité des règles de concurrence aux „ententes” nationales qui risquent de cloisonner le marché commun sur une base nationale, en tuant dans l'œuf tout espoir de voir un jour se réaliser le grand marché intérieur unifié.

L'Europe du citoyen

Un „programme d'action" pour les PME

Depuis longtemps, les institutions communautaires ont reconnu l'importance de la contribution que les PME peuvent apporter à la croissance et, surtout, à la création d'emplois. A la suite des indications données par le Conseil européen, la Commission a décidé cette année de renforcer son action dans ce domaine et a confié au commissaire Matutes une responsabilité spécifique pour les PME. Avec l'aide d'une task-force créée à cet effet, et avec le concours des autres commissaires chargés de définir la stratégie communautaire pour les PME, M. Matutes a mis au point un „Programme d'action" que la Commission vient d'adopter et qui propose deux grands objectifs, à savoir : 1) contribuer à la création d'un environnement favorable aux PME dans la perspective d'un grand marché intérieur européen; 2) apporter une contribution positive aux besoins de flexibilité des PME.

Un atout majeur

Le principal atout des PME étant en effet leur flexibilité, leur souplesse et leur capacité de s'adapter, il est indispensable de les débarrasser de toutes les entraves, de tous les obstacles qui gêneraient, surtout au début, leurs efforts et qui freineraient leur épanouissement. Il faut donc promouvoir l'esprit d'entreprise en commençant par des programmes de formation dans les écoles; il faut revoir et, éventuellement, assouplir les obligations imposées aux PME par la législation communautaire en vigueur; éliminer les barrières physiques, harmoniser avec un maximum de souplesse et de transparence les normes techniques, assurer un traitement particulier des PME dans le cadre du droit européen des sociétés.

Il faudra encore garantir une structure concurrentielle saine, afin que le respect strict des règles communautaires ne fasse pas obstacle à l'activité des PME. En particu-

lier, il faudra étudier un encadrement plus favorable aux coopératives de production et de services.

Les besoins des PME

Le deuxième volet du programme proposé par la Commission et qui devra être approuvé par le Conseil vise directement les besoins spécifiques des PME en donnant une priorité aux actions relatives à la capitalisation des PME et à la réalisation d'un degré élevé d'adaptation.

Dans le domaine de la formation, la Communauté prendra en compte dans les programmes, les caractéristiques propres aux PME, notamment à travers les crédits du Fonds Social et avec l'assistance technique du Centre pour le développement de la formation professionnelle.

L'information joue également un rôle primordial. A ce propos, la Commission voudrait mettre l'accent sur des données susceptibles d'intéresser les PME. Des „guichets communautaires" (au début 3 pour chaque grand pays et 2 pour les moyens) travailleraient en liaison avec les bureaux d'information de la Commission et fourniraient des renseignements. Sur la réglementation du marché intérieur, les aides CE, les prêts, les programmes de recherche, etc. La Commission propose également une série d'actions ponctuelles visant à faciliter l'accès des PME aux marchés des pays tiers et suggère de soutenir les efforts de création de nouvelles entreprises et l'accès aux nouvelles technologies.

Le programme prévoit encore la création d'un encadrement régional et local favorable au développement des PME et propose de faciliter leurs relations avec les grandes entreprises, notamment par l'implantation du réseau informatisé européen de coopération et de rapprochement des entreprises BC-NET (Business Cooperation Network) et la généralisation des actions dites „de développement du potentiel endogène" telles que les services communs, les zones d'accueil, les centres de services, etc. Pour conclure, il est indispensable de faciliter l'accès des PME au financement et, à cet effet, il faut recourir plus largement à la formule des prêts globaux et renforcer le rôle du capital à risque.

„Des PME saines et innovatrices — a conclu M. Matutes en illustrant le programme — capables de se développer et d'être compétitives sont essentielles en Europe pour apporter une solution aux problèmes des jeunes générations, du renforcement de la cohésion sociale et de l'amélioration de la qualité de la vie. Leur succès donnera à l'Europe une nouvelle dimension communautaire dans l'industrie et les services : celle de millions d'entrepreneurs européens qui, chaque jour, misent sur l'avenir”.

La TVA pour les PME

La Commission entend rendre la vie plus facile aux petites et moyennes entreprises.

Toujours afin de faciliter la création et l'épanouissement des PME, la Commission vient d'adopter une proposition de directive en matière d'harmonisation des législations fiscales des Etats membres qui concerne le régime particulier à appliquer aux petites et moyennes entreprises et qui a pour but la modification de l'article 24 de la sixième directive TVA, concernant justement les PME. Il s'agit d'une nouvelle définition de la perception et du recouvrement de la TVA due par les petites et moyennes entreprises.

Depuis toujours, la paperasse est le cauchemar des petits qui éprouvent des difficultés non seulement psychologiques mais aussi financières à appliquer le régime normal de la TVA.

La sixième directive avait accordé aux Etats membres la faculté d'exempter de la TVA les petites entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépassait pas 5.000 Ecu. La proposition adoptée prévoit que ce plafond soit élevé à 10.000 Ecu et accorde en outre la faculté d'appliquer une franchise dans le cas d'un chiffre d'affaires inférieur à 35.000 Ecu. Elle permet aussi aux petites entreprises d'opter pour le régime normal ou pour le régime simplifié de la TVA.

Toujours dans cet esprit et avec l'objectif d'éviter que les obligations fiscales n'entraînent des coûts disproportionnés pour les PME, la Commission propose des procédures comptables simplifiées en matière de liquidation et de recouvrement de la TVA pour les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 150.000 Ecu.

Visite d'inspecteurs CE admis à Sellafield

En vertu d'un récent accord, les inspecteurs de la sécurité nucléaire de la Commission européenne ont été autorisés à visiter l'ensemble des installations civiles de l'usine de traitement des déchets nucléaires de Sellafield, en Angleterre.

Jusqu'à présent, les inspecteurs de l'Euratom n'avaient accès qu'aux installations purement civiles. Par contre, les installations à la fois civiles et militaires leur étaient interdites. Il n'en sera désormais plus ainsi : les installations mixtes pourront être visitées par les inspecteurs. Ceux-ci pourront s'informer des entrées et des stocks de matériaux nucléaires. De plus les rapports mensuels concernant ces installations devront être communiqués.

M. Mosar, membre de la Commission européenne, s'est félicité de „cette amélioration dans l'application des normes de sécurité nucléaire dans la Communauté”.

L'accord concernant l'usine de Sellafield est la conclusion de plusieurs années de négociations. Les récents incidents de fonctionnement de l'usine et l'émotion causée par les fuites de substances radioactives ont sans doute contribué à hâter cette conclusion.

Bien entendu, les activités purement militaires de l'usine ne sont pas incluses dans l'accord, le traité sur la Communauté européenne de l'énergie atomique ne couvrant que les utilisations civiles de l'atome.

Economie : de mieux en mieux

La baisse des prix du pétrole va accélérer la reprise économique déjà

amorcée, l'inflation va encore diminuer et le chômage lui-même va reculer légèrement : telles sont les prévisions que la Commission européenne vient de publier et qui rectifient (vers le mieux) les pronostics publiés antérieurement.

La croissance économique de la Communauté européenne, qui se situait entre 2 et 2,5 pour-cent en 1984-85, va atteindre 2,7 % cette année et 2,8 % en 1987. Cependant, il s'agit là d'une prévision globale : en fait, deux pays de la Communauté vont enregistrer cette année un ralentissement de leur croissance : il s'agit des Pays-Bas et de la Grande-Bretagne, tous deux producteurs d'hydrocarbures.

Bien entendu, la reprise fera reculer le chômage : pour la première fois depuis vingt ans, l'offre d'emplois dans la Communauté augmentera plus vite que la population active. Ne pavoisons pas encore, cependant, car le recul du chômage sera faible : le nombre des sans-emplois passera de 11 % de la population active à 10,5 %, prévisions valables pour les neuf pays membres de la Communauté ayant des normes statistiques communes.

L'inflation, qui était de 5,8 % en 1985 et sera de 3,5 % à la fin de cette année, sera ramenée à 3,1 % en 1987. Cette heureuse évolution sera le résultat de plusieurs facteurs, mais plus particulièrement de la baisse des prix à l'importation, due elle-même à la chute des cours du pétrole et à celle du dollar.

Cependant, souligne la Commission européenne, les prévisions concernant le prix du pétrole demeurent aléatoires. Elles sont basées sur un prix de 15 à 16 dollars le baril pour les deux années considérées mais il ne peut s'agir là que d'une hypothèse. Or, compte tenu de l'effet déterminant que les cours du pétrole ont sur l'économie mondiale, toute évolution contraire pourrait avoir des effets considérables.

La dépréciation du dollar, par contre, semble devoir être plus durable et ses effets sont renforcés par la détermination manifestée par les Etats-Unis de réduire le déficit de leur balance commerciale. Il en résulte — et résultera — une augmentation de l'activité économique sur le marché américain, dont chacun sait qu'il est le moteur de l'économie mondiale.

Libre circulation : deux importants arrêts de la Cour de Justice

La Cour européenne de justice vient de rendre deux jugements qui prouvent qu'elle ne badine pas avec le principe de la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté.

Dans la première affaire, l'Etat français a été condamné, sur plainte de la Commission, pour avoir exigé la nationalité française des infirmières employées dans les services hospitaliers. L'argument de Paris était basé sur le fait que les emplois dans l'administration ne sont pas touchés par la règle de la non-discrimination entre les citoyens des différents pays de la Communauté. Cet argument a été rejeté par les juges de Luxembourg, qui ont seulement admis que de tels emplois peuvent être plus strictement contrôlés.

Les Pays-Bas étaient visés dans la seconde affaire. Un professeur de musique de nationalité allemande travaillait en Hollande mais seulement à temps partiel. Sous ce prétexte, les autorités néerlandaises lui refusèrent leurs prestations sociales. Ce refus a été jugé contraire au droit communautaire par la Cour de justice : le fait qu'un emploi n'est exercé qu'à temps partiel n'autorise pas un Etat membre de la Communauté à dénier à l'employé sa protection sociale pleine et entière.

Contre le racisme

La Commission européenne, les gouvernements de la Communauté et le Parlement ont adopté en juin une déclaration solennelle condamnant le racisme et la xénophobie.

C'est la Commission qui, en mars dernier, avait proposé que la Communauté, dans le cadre d'une Politique européenne de l'immigration, condamne ces deux formes de discrimination.

Le texte adopté par les trois grandes institutions constate la multiplication des incidents reflétant une hostilité croissante à l'égard des immigrés et il souligne que la Communauté a le devoir fondamen-

tal de condamner vigoureusement toute atteinte aux droits de l'homme, toute manifestation d'intolérance, d'hostilité ou de violence inspirée par des motifs d'ordre racial, religieux, culturel, social ou national. Les trois institutions s'engagent donc à combattre ensemble ces formes de discrimination.

La déclaration souligne par ailleurs „l'importance d'une information adéquate et d'une sensibilisation de tous les citoyens aux dangers du racisme et de la xénophobie.” Elle met également l'accent sur la nécessité de demeurer vigilant pour prévenir ou empêcher tout acte de discrimination sous quelque forme que ce soit.

Aide aux mineurs et sidérurgistes

La Commission européenne a proposé, dans le cadre de la restructuration des charbonnages et de la sidérurgie, le déblocage de 20 millions d'Ecu supplémentaires pour l'aide sociale aux travailleurs de ces deux secteurs. Cette aide peut, par exemple, permettre à des ouvriers touchés par des mesures de licenciements collectifs de se reclasser ailleurs.

La nouvelle tranche portera à 350 millions d'Ecu, les crédits destinés à de telles opérations. La Commission estime que les 20 millions supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux nécessités de l'élargissement de la Communauté. 7.000 à 10.000 travailleurs espagnols et portugais sont susceptibles de bénéficier de l'aide communautaire.

Sur le plan budgétaire, l'opération n'impliquera aucun supplément de crédit pour le secteur charbon-acier, encore qu'il soit nécessaire de transférer des fonds CEE sur le budget CECA.

Et la montagne sera moins haute...

M. Frans Andriessen, commissaire européen à l'agriculture, a annoncé récemment l'adoption par la Commission de différentes mesures destinées à diminuer le volume de la „montagne de beurre”, dont le poids

total atteint actuellement 1.116.000 tonnes.

Tout d'abord le „vieux beurre” (traduisons : âgé de plus de 3 ans) pourra être vendu à bas prix pour servir à l'alimentation animale. La Commission espère ainsi écouler 75.000 tonnes cette année et 150.000 tonnes l'an prochain. Les subventions correspondantes représenteront respectivement 220 et 440 millions d'Ecu. Mais, comme les frais de stockage de ce beurre désormais impropre à la consommation humaine représenteraient quelque 400 Ecu par an et par tonne, son écoulement dans les conditions indiquées se traduira par une économie de 15 millions d'Ecu cette année et de 60 millions en 1987.

La Commission a également décidé d'augmenter les subventions communautaires pour les ventes de beurre à des organismes de bienfaisance ou sans but lucratif. Ces subventions passeront de 150,7 à 178 Ecu pour 100 kilos. Lancé en 1981, ce programme de vente subventionnée a permis d'écouler 38.000 tonnes de beurre excédentaire en 1985. L'augmentation des subventions représentera une dépense supplémentaire de 4 millions d'Ecu en 1986 et de 11 millions en 1987.

Enfin, un relèvement des subventions a également été décidé pour les ventes de beurre concentré (destiné à la cuisine). Ces subventions passeront de 224 à 243 Ecu par 100 kilos, soit une dépense supplémentaire de 3 millions en 1986 et de 17 millions en 1987.

Ajustement des montants compensatoires

La Commission européenne a officiellement approuvé, le 4 juin, une révision des montants compensatoires monétaires (MCM) pour les viandes de porc et de poulet ainsi que pour les oeufs. Cette révision tient compte du réalignement au sein du Système monétaire européen, décidé le 6 avril dernier.

Les propositions de la Commission, qui devront être approuvées par les Etats membres, peuvent se détailler de la manière suivante : Espagne et Portugal : 0 % ; France :

-4,8; Grèce : -24,1; Irlande : 0; Italie : -1,5; Royaume-Uni : -5,7; Pays-Bas et Allemagne : + 2,4.

La Commission a également proposé une nouvelle méthode de calcul des MCM, méthode qui permettrait des franchises d'application plus importantes que celles qui existent actuellement : ces franchises pourraient atteindre 5 points au lieu d'un point seulement pour les MCM positifs et 1,5 point pour les MCM négatifs. Si cette proposition est adoptée par les ministres et par le Parlement européen, les montants compensatoires pour le porc, les volailles et les oeufs seront les suivants : Espagne : 0; France : -1,3; Grèce : -20,6; Irlande : 0; Italie : 0; Royaume-Uni : -2,2; Pays-Bas et Allemagne : 0.

La guerre des céréales

Il serait vivement souhaitable que la concurrence acharnée opposant les Etats-Unis et la Communauté sur le marché international des céréales cède la place au dialogue, seul capable de préserver la liberté des échanges dans ce domaine : c'est là l'opinion exprimée par M. Frans Andriessen, membre de la Commission européenne, qui prenait la parole devant le congrès des représentants du commerce des céréales (COCERAL), le 20 juin à Munich.

M. Andriessen a vivement critiqué la campagne d'exportations à outrance menée par les Etats-Unis, par le moyen de programmes de subventions (BICEP et Export Enhancement Program). Le seul effet de ces actions, a souligné le commissaire européen, a été de déprimer plus encore les prix, pour le plus grand profit de l'URSS. Washington a tort, a poursuivi M. Andriessen, de rejeter sur la Politique agricole commune toute la responsabilité des problèmes que connaît sa propre agriculture. Au contraire, la Communauté est bien décidée à réformer la CAP et à contribuer au rééquilibrage de l'offre et de la demande. C'est ainsi que l'on tend à limiter la part de l'intervention et que les producteurs se voient demander de supporter une partie des frais d'écoulement des récoltes. D'autre part, la Communauté s'efforce de réduire les surfaces agricoles utilisées.

En dépit de tout cela, les perspectives ne sont pas bonnes, a reconnu

M. Andriessen : les Etats-Unis continuent à se battre et les marchés sont toujours excédentaires.

L'énergie non-nucléaire

La Commission européenne a invité les entreprises et les instituts spécialisés à lui soumettre des projets de recherche et de développement pour la production d'énergie non-nucléaire, la Communauté étant susceptible de fournir 50 % des fonds nécessaires.

Un appel d'offres identique avait attiré l'an dernier près de 1.500 propositions, dont 550 devaient être finalement retenues. Dotés d'environ 6 milliards de FB provenant du budget communautaire, ces projets sont actuellement en cours de réalisation.

Dans le domaine solaire, par exemple, ils portent sur la conversion photo-voltaïque et sur l'utilisation passive de l'énergie du soleil. La production d'énergie éolienne fait également l'objet d'actives recherches : des centrales expérimentales fonctionnent au Danemark, en Espagne et au Royaume-Uni. Dans le sud-ouest de l'Angleterre, on s'intéresse à l'extraction de l'énergie contenue dans les roches „chaudes” tandis que la biomasse continue de retenir l'attention des chercheurs britanniques. Et, parmi les recherches entreprises pour moitié par les firmes industrielles et par les universités ou instituts de recherche, citons l'utilisation des pompes à chaleur, l'amélioration des moteurs à combustion interne, les nouvelles batteries à hautes performances, la désulfuration du charbon et les nouvelles méthodes d'exploitation du gaz naturel. La Commission européenne veut que toute cette recherche soit poursuivie. D'où le nouvel appel d'offres.

La concurrence stimule l'innovation

L'innovation et l'adaptation de l'industrie au changement technologique sont inconcevables en l'absence d'une politique de concurrence tournée vers l'efficacité, a dé-

claré en substance M. Peter Sutherland, membre de la Commission européenne, qui prenait récemment la parole à Bruxelles lors d'une réunion d'industriels européens, dont certains parmi les plus grands.

M. Sutherland estime qu'en matière de recherche, il faut encourager la coopération entre les firmes européennes : „En effet, a-t-il déclaré, le potentiel de recherche de l'Europe n'est pas utilisé à l'échelle de la Communauté. En raison de la fragmentation du marché européen, la demande économique est trop souvent limitée aux seuls marchés nationaux et ceux-ci ne sauraient garantir la rentabilité de l'investissement de recherche.”

La Commission, a poursuivi M. Sutherland, peut stimuler la coopération en adoptant une attitude libérale en matière de concurrence. Et de citer l'exemple des programmes communautaires ESPRIT, BRITE et RACE ainsi que du projet européen EUREKA. Mais, a souligné l'orateur, la Commission doit veiller à ce que la compétition entre les centres de recherche et de développement ne dégénère pas en une attitude de „rigidité monopolistique.”

Des liaisons aériennes régionales

14 liaisons aériennes régionales nouvelles ont été approuvées et 12 d'entre elles sont effectivement entrées en service depuis l'adoption en juillet 1983 d'une directive communautaire à ce sujet : c'est ce qui ressort d'un rapport que la Commission vient de transmettre au Conseil de ministres.

La directive en question couvrirait les services mixtes (passagers/fret) ou passagers seulement entre des aéroports n'appartenant pas à la catégorie 1 (qui desservent les capitales des Etats membres). Cependant, le rapport de la Commission indique que des accords bilatéraux portant sur des aéroports de catégorie 1 ont été conclus entre le Royaume-Uni, et les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, la France et le Luxembourg. Ces accords vont au delà des stipulations de la directive de 1983.

Parmi les liaisons régionales autorisées, citons par exemple Hambourg-Rotterdam, Anvers et Manchester, ainsi que Rennes-Cork, Birmingham-Stuttgart et Rotterdam-Liverpool.

Ces liaisons ont des fréquences variables : ainsi Hambourg-Rotterdam fait l'objet de trois vols quotidiens cinq jours par semaine tandis que Rennes-Cork n'est opérationnel qu'une fois par semaine, et seulement de juin à septembre.

La Commission compte proposer, avant la fin de l'année, des amendements à sa directive.

Des liaisons aériennes interrégionales

La Commission européenne vient de proposer une série de mesures qui permettraient aux petites compagnies aériennes d'assurer les liaisons interrégionales, c'est-à-dire d'un aéroport régional à un autre aéroport régional situé dans un autre pays.

La Commission souligne qu'il existe une demande importante pour ce genre de liaisons et que leur développement serait bénéfique pour les économies régionales et pour l'intégration européenne. Les petites compagnies aériennes auraient notamment la possibilité d'étendre leurs réseaux actuels pour desservir l'étranger. Exemple : un avion assurant une liaison entre Liège et Londres pourrait faire escale à Lille pour prendre ou débarquer des passagers. Cette „cinquième liberté”, ainsi que l'appellent les gens du métier, permettrait aux petites compagnies de mieux rentabiliser leurs investissements.

Sidérurgie : lève-toi et marche !

Il n'y a aucune raison de changer d'attitude et de renouveler le certificat de maladie de la sidérurgie européenne. Celle-ci doit maintenant tenir debout et affronter sans aide les forces du marché. Ainsi peuvent se résumer les propos tenus par M. Karl-Heinz Narjes, membre de la Commission, devant le Comité consultatif de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), au cours de sa réunion du 20 juin dernier à Luxembourg.

M. Narjes a ajouté que les quotas de production appliqués depuis plusieurs années pour aider laestruc-

turation de la sidérurgie ne sauraient servir plus longtemps „à protéger les canards boiteux”. Donc, en dépit des difficultés que connaît encore l'industrie de l'acier (20 millions de tonnes d'excédents par an), en dépit des plaintes de certaines entreprises, la suppression des quotas, entamée au début de l'année, devra être réalisée en 1987.

Le commissaire à l'industrie a réfuté l'argument selon lequel la suppression des quotas aurait déjà fait plonger les prix de l'acier. La baisse, a-t-il dit, est due essentiellement à la chute du dollar et du prix du pétrole. Cependant, M. Narjes s'est déclaré préoccupé par les prix particulièrement bas pratiqués par certaines entreprises, prix qui ne traduisent pas les coûts de production véritables.

Le régime condamné à disparaître l'an prochain, a-t-il poursuivi, a permis de sauver la sidérurgie européenne de l'effondrement. Aujourd'hui, cependant, toutes les entreprises n'ont pas réalisé avec le même succès leur restructuration. Malheureusement pour eux, les retardataires doivent savoir que les subventions seront bientôt une chose du passé.

Plus de prêts, plus d'emprunts

Les prêts et les emprunts consentis ou contractés par la Communauté européenne en 1985 ont été en augmentation par rapport à l'année précédente, ainsi qu'il ressort du rapport annuel publié récemment par la Commission.

Les prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI), par la Communauté européenne du charbon et de l'acier, par l'EURATOM et par le „Nouvel instrument communautaire” ont totalisé 340 milliards de FB, soit 8 % de plus qu'en 1984. Comme les années précédentes, la plus forte part de ces prêts (en l'occurrence 37 %) a été attribuée au secteur de l'industrie manufacturière, qui a bénéficié d'un total de 124,5 milliards de FB, dont 61 % ont été attribués sous forme de prêts globaux destinés aux PME.

Le secteur de l'énergie représente 110 milliards de FB, provenant surtout de la BEI mais aussi de l'EURATOM, tandis que les infrastructures entrent pour 106 milliards de FB dans le total.

Plus des deux tiers des prêts ont été consentis aux Etats membres accusant les plus fortes disparités régionales, à savoir la Grèce, l'Italie, l'Irlande et le Royaume-Uni.

En dehors de la Communauté européenne, le BEI a poursuivi son aide aux pays signataires de la convention de Lomé, ainsi qu'à l'Espagne et au Portugal qui, à l'époque considérée, ne faisaient pas encore partie de la CE. Les deux pays ibériques ont bénéficié de prêts totalisant 11,4 milliards de FB.

L'année 1985 a également vu une augmentation des emprunts contractés par la Communauté, qui ont totalisé 360 milliards de FB. 61,5 % de ce montant étaient libellés en monnaies européennes, principalement en Deutsche Mark, mais aussi en Ecu.

Pour l'avenir, la Commission s'attachera à regarnir la dotation du „Nouvel instrument communautaire”, à promouvoir les capitaux à risque et à encourager d'autres formes de prêts — par exemple en recourant aux sociétés privées d'investissement. Elle accordera une attention particulière aux besoins des industries de la haute technologie. On envisage aussi de stimuler l'investissement privé dans les infrastructures européennes, grâce notamment à une participation financière de la Communauté aux études de faisabilité, ainsi que par le biais de mesures destinées à améliorer „l'environnement économique” pour les investisseurs éventuels.

L'exportation de produits chimiques dangereux

La Commission européenne vient de transmettre au Conseil de ministres une proposition de directive réglementant sévèrement les exportations de produits chimiques et substances qui sont déjà interdits, ou font l'objet de restrictions sévères, à l'intérieur de la Communauté.

A l'heure actuelle, ces exportations sont seulement couvertes par des conventions internationales. C'est ainsi qu'en vertu des règles édictées en 1984 par le Programme des Nations unies pour l'environnement, toute mesure prise par un pays exportateur à l'encontre d'un produit déterminé doit être notifiée

à l'ensemble des pays adhérents. D'autre part, les orientations publiées par l'OCDE prévoient également la notification de toute exportation de produits dangereux. Dans les deux cas, il s'agit de permettre aux pays importateurs de mesurer eux-mêmes les risques inhérents à tel ou tel produit mais aucun contrôle des exportations n'est prévu.

C'est précisément cette absence de contrôle qui fait l'objet des plus vives critiques, notamment de la part des associations écologistes et des unions de consommateurs. Celles-ci font observer que bon nombre de pays du Tiers Monde n'ont pas les moyens scientifiques nécessaires pour pouvoir prendre une décision en pleine connaissance de cause.

La Commission propose donc que les règles internationales existantes deviennent législation communautaire. Les contrevenants seraient donc passibles de la Cour de justice européenne.

Il faut dire que lesdites règles internationales n'ont guère fait la preuve de leur efficacité. Bien qu'elles aient été publiées il y a déjà deux ans, elles n'ont pas été approuvées par tous les pays adhérents des deux organisations intéressées. C'est pourquoi les règles du Programme des Nations unies pour l'environnement vont être revues dès septembre prochain. Il en sera de même, en février, des préceptes de l'OCDE. La Commission a d'ailleurs demandé au Conseil de ministres mandat de négocier, au nom de la Communauté, dans ces deux enceintes.

Les représentants de l'industrie chimique européenne ont déjà vivement critiqué certains aspects du projet de la Commission, en particulier l'obligation qui serait faite à tout exportateur d'obtenir de l'importateur un „consentement informé préalable”. Une telle disposition irait, en effet, bien au-delà des obligations actuelles, qui consistent seulement à informer l'importateur des restrictions frappant tel ou tel produit et à attirer son attention sur les risques encourus. En outre, le pays concerné devrait notifier officiellement son consentement dans un délai de 60 jours après réception des informations adéquates.

La Commission admet que ce principe devra être discuté également dans un autre cadre. Cependant, elle se déclare résolue à imposer le principe du consentement informé préalable si aucun accord n'était intervenu par ailleurs d'ici à 1989.

Eurêka : un secrétariat rue Archimède...

Avec un sens de l'à propos qui mérite d'être relevé, la troisième conférence ministérielle d'Eurêka, réunie le 30 juin à Londres, a décidé d'installer le secrétariat permanent du programme européen de coopération technologique dans une rue de Bruxelles qui porte le nom d'Archimède, auteur de l'exclamation célèbre qui inspira les promoteurs dudit programme.

Les ministres, ainsi que les membres de la Commission européenne, ont salué la conclusion d'une nouvelle série d'accords de recherche portant sur 62 projets, d'une valeur de plus de 88 milliards de FB. Ces projets couvrent une très grande variété de procédés, produits et services, et ils impliquent la participation de petites et moyennes entreprises.

Les ministres ont également examiné un certain nombre de questions liées directement au succès du programme Eurêka. Tous ont reconnu la nécessité de réaliser un marché européen unique, élément essentiel de toute coopération technologique. L'aide aux participants à des „jointes ventures" devrait également être stimulée, de manière à aider au financement de projets. Enfin, il faudrait contribuer à l'émergence de chefs d'entreprises de stature véritablement européenne.

La seconde conférence ministérielle d'Eurêka aura lieu avant la fin de l'année, sous présidence suédoise. L'Islande se joindra aux participants.

Florence, cité de la culture 1986

Les manifestations annuelles célébrant la ville européenne de la culture ont été officiellement ouvertes par le Commissaire chargé des Affaires culturelles, M. Ripa di Meana, le 1er juillet à Florence ville qui a reçu le titre pour cette année.

Cette tradition de la „ville européenne de la culture" a commencé en 1984, quand les ministres de la Culture de la CE ont décidé d'explorer ainsi la nature commune mais aussi l'extrême diversité de notre héritage culturel. Un des objectifs de

cet événement est aussi de rapprocher les peuples européens.

Athènes avait inauguré ces célébrations en 1985; Amsterdam devrait recevoir cet honneur en 1987, suivie par Berlin en 1988. Paris a déjà demandé ce titre pour 1989 et ce devrait être le tour d'une ville britannique en 1990.

Huit nouveaux projets BRITE

La Commission européenne a retenu huit nouveaux projets dans le cadre du programme BRITE de recherche fondamentale dans le domaine des technologies industrielles.

L'année dernière, la Commission avait seulement pu retenir 95 projets. Mais, grâce aux économies réalisées lors des négociations antérieures aux contrats, il a été possible de porter ce chiffre à 103.

Les nouveaux projets comprennent des recherches sur de nouveaux procédés de teinture, sur le secteur des membranes, sur la prévision des fissures de fatigue par laser, sur l'isomérisation catalytique par de nouveaux zéolites et sur les machines à coudre à commande numérique.

La Commission prépare maintenant une nouvelle série d'appels d'offres BRITE, qui seront lancés avant la fin de l'année, la limite de soumission étant probablement fixée à mars 1987.

Les entreprises et institutions qui souhaiteraient obtenir de plus amples renseignements sur les financements du programme BRITE peuvent s'adresser à la Commission européenne. Celle-ci sera heureuse d'aider les intéressés, plus particulièrement les PME, à trouver des partenaires.

Pour un vrai marché unique des fournitures publiques

La Commission européenne a informé les Etats membres de son intention de leur présenter un nouveau programme d'action destiné à créer une véritable communauté des marchés publics des biens et services.

Théoriquement cette communauté existe déjà, sous la forme de deux directives datant respectivement de 1971 et de 1977. Ces directives stipulent que les marchés publics de fournitures doivent être ouverts à tous les soumissionnaires éventuels des Etats membres.

Dans la pratique, cependant, l'application de ces règles est demeurée assez incertaine et les gouvernements continuent à favoriser leurs entreprises nationales. Plusieurs secteurs importants — énergie, télécommunications, distribution d'eau, fournitures militaires — sont demeurés des chasses gardées.

Le programme d'action envisagé par la Commission est destiné à assurer l'application concrète des deux directives. C'est ainsi que l'octroi des prêts et subventions communautaires pour le développement régional et industriel serait subordonné au respect de ces législations. D'autre part, la Commission est bien décidée à exploiter toutes les ressources du traité de Rome pour les faire respecter.

Transports routiers plus faciles

Réunis le 30 juin à Luxembourg, les ministres des transports se sont mis d'accord sur une importante augmentation des licences européennes, qui permettent aux transporteurs routiers d'opérer dans l'ensemble de la Communauté. En effet, d'ici à 1992, le nombre de ces licences passera de 7.347 à quelque 56.000. Elles couvriront alors 75 % du transport routier, contre seulement 10 % à l'heure actuelle.

Présentement, certains pays de la Communauté (mais pas tous) appliquent des systèmes de quotas bilatéraux, qui permettent à leurs camions de franchir leurs frontières communes. Mais cette pratique a été déclarée illégale par la Cour européenne de justice et elle devra avoir cessé complètement d'ici à 1992. Dans l'intervalle, les quotas bilatéraux existants seront assouplis.

Après 1992, donc, seules les licences communautaires seront autorisées. Leur attribution dépendra d'un certain nombre de critères, notamment l'importance de l'entreprise de

AIDE- MEMOIRE

16 juin

Luxembourg — Conseil Eco-Fin. Premiers débats sur la suppression des frontières fiscales.

Luxembourg — Coopération politique. Les „Douze” n'ont pas pris de décisions en ce qui concerne les sanctions contre l'Afrique du Sud.

17 juin

Luxembourg — Conseil Affaires Etrangères. Accord sur une position commune de négociation avec les pays méditerranéens.

19 juin

Luxembourg — Conseil transports. A cause d'une réserve grecque, pas d'accord, ni même de progrès dans le secteur des transports maritimes.

23 juin

Luxembourg — Conseil Marché intérieur. Peu de décisions : les „Douze” constatent qu'ils ont de sérieux retards dans le rythme de réalisation du „Livre Blanc” de la Commission.

Luxembourg — Richard Lyng, secrétaire américain à l'agriculture fait savoir à ses collègues européens et au commissaire Andriessen que la CE doit faire des concessions si elle veut résoudre le différend agricole qui oppose CE et EU.

24-25 juin

Luxembourg — Conseil Agriculture. Accord de principe sur la modification du calcul des MCM.

25 juin

Luxembourg — Conseil pêche. Premier échange de vues sur le rapport de la Commission sur la politique commune de la pêche.

26 juin

La Haye — A quelques heures du début du Conseil Européen, les ministres des affaires étrangères, réunis dans le cadre de la coopération politique, ne se prononcent pas sur les sanctions vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

26-27 juin

La Haye — Conseil Européen. Les Chefs d'Etat et de gouvernement des „Douze” demandent que soit rapidement ratifié par les parlements nationaux l'Acte Unique de réforme du Traité de Rome, et donnent une impulsion au Grand marché intérieur (prévu pour 1992), mais n'adoptent pas de mesures à

l'encontre de l'Afrique du Sud, tout en critiquant l'attitude du gouvernement de Pretoria.

30 juin

Luxembourg — Conseil Transports. Grâce à un compromis sur les poids des camions, naissance virtuelle du „Camion européen”.

1 juillet

Bruxelles — Début de la présidence britannique du Conseil de la Communauté européenne.

Londres — Troisième conférence ministérielle „Eureka”. 62 projets ont été adoptés. C'est officiel : le secrétariat du programme se fixera à Bruxelles, rue Archimède.

3 juillet

Bruxelles — La Cour de Justice annule l'acte d'adoption, par le Parlement, du budget 1986.

7 juillet

Bruxelles — Conseil Eco-Fin. Accord pour augmenter les crédits du budget 1986.

Bruxelles — Conseil Budget. Les „Douze”, après de longues heures de discussions, adoptent un budget 1986 proche des propositions de la Commission.

Strasbourg — Session plénière du Parlement Européen. Sir Geoffrey Howe, ministre britannique des affaires étrangères et président en exercice du Conseil, expose au Parlement les priorités de la présidence britannique.

8 juillet

Strasbourg — Discours du président portugais Mario Soares au Parlement européen.

9 juillet

Bruxelles — Conseil Industrie. Difficultés entre les „Douze” pour le quota de partage des produits sidérurgiques semi-finis à destination des USA : une réserve italienne subsiste.

10 juillet

Bruxelles — La Commission ouvre une procédure d'infraction vis-à-vis de 10 compagnies d'aviation de la CE, qui n'ont pas respecté les règles communautaires de concurrence.

14-15 juillet

Bruxelles — Conseil agriculture. Les douze décident la création d'un cadastre viti-vinicole, mais ne prennent pas de décisions sur la viande bovine, les mesures socio-structurelles ou le „beurre social”.

21 juillet

Bruxelles — Conseil Affaires Etrangères. Réunis dans le cadre de la coopération politique, les „Douze” publient une déclaration sur les droits de l'homme. Discussions sur les problèmes agricoles qui opposent CE et USA.

Bruxelles — Conseil Budget. Les „Douze” ne réussissent pas à se mettre d'accord en première lecture sur le Budget 1987.

24 juillet

Bruxelles — Conseil Marché Intérieur. La présidence britannique présente ses orientations.

2 août

Bruxelles — La livre irlandaise dévalue de 8 %.

2-3 août

Bruxelles — Clayton Yeutter, responsable américain du commerce extérieur, rencontre le commissaire De Clercq, pour essayer de résoudre le différend pâtes-agrumes qui oppose la CE aux USA.

10 août

Bruxelles — Au terme d'une deuxième rencontre De Clercq-Yeutter, un accord entre la CE et les USA, que les „Douze” devront „ratifier”, a été mis au point dans le différend agricole qui oppose les deux parties.

19 août

Bruxelles — Trois jours après que le sénat américain ait accepté que les droits de douane sur les pâtes alimentaires en provenance de l'Europe soient supprimés, les „Douze” démantèlent les droits sur les noix et les citrons américains; il s'agit de l'entrée en vigueur de la première partie de l'accord De Clercq-Yeutter.

● artisanat européen au Japon

Durant les mois de septembre et octobre, les Japonais pourront visiter la plus grande exposition jamais organisée d'œuvres exécutées par des artisans de la Communauté Européenne. L'exposition est sponsorisée par la CE dans le but de faire découvrir un marché d'exportation pour les Douze. Dans

l'exposition se trouveront des œuvres de huit artisans belges. Il s'agit de la dentellière Marie-Jeanne Callewaert, des céramistes Urbain Crapé, Francis Behets et Antonio Lampecco, de l'artisan verrier Véronique Lutgen et des joailliers Doris Stein, Hendrik Byl et Siegfried de Buck. Au total, 750 objets façonnés par

120 artisans européens seront visibles à cette manifestation. En outre, 1200 produits artisanaux japonais seront offerts à la vue du public. L'exposition „European Crafts Today” se tiendra à Tokio du 5 au 10 septembre et à Osaka du 9 au 14 octobre.

Piscines et énergie solaire

La Direction générale de l'Energie de la Commission européenne organise une conférence sur les piscines solaires qui aura lieu à Berlin les 14 et 15 avril 1987.

Ces deux journées d'études permettront de faire le point des projets réalisés jusqu'à présent. La Commission a apporté son soutien financier à 51 piscines solaires de plein air, ouvertes ou mixtes, utilisant divers systèmes

d'économie d'énergie : pompes à chaleur, récupération de chaleur, couvertures des piscines,...

La participation à la conférence est gratuite. Le programme sera distribué à partir de novembre 1986. Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. W. Kaut, Commission des Communautés européennes, Direction générale de l'Energie, rue de la Loi, 200, 1049 Bruxelles, tél. 02/235 39 70.

L'homme et la technologie

Deux journées d'études sur l'homme et la technologie auront lieu à Londres les 25 et 26 novembre 1986 avec le soutien financier de la Commission européenne. Plusieurs groupes de travail y débattent notamment des nouvelles technologies dans le contexte des petites et moyennes entreprises, des nouvelles stratégies de for-

mation, de la collaboration entre les mondes de l'industrie et de l'enseignement. Les inscriptions doivent être adressées à Joyce Fernandez, Coordonateur de la conférence, Queensdale Exhibitions & Conferences Ltd, Blenheim House, 137 Blenheim Crescent, London W11 EQ, England. Tél. 01 727 1929.

Population et défense

La Fondation Europe Université organise du 24 au 27 septembre 1986 à Paris un colloque sur le thème : „Population, démographie et défense en Europe.” Cette initiative est patronnée par le Président François Mitterrand et soutenue par la Commission européenne. Cent cinquante universitaires et chercheurs scientifiques originaires de vingt-et-un pays européens y débattent des mutations démographiques en Europe et

de leurs incidences en matière de défense.

Ce colloque est également ouvert aux entreprises européennes dites „stratégiques”, aux ministères, aux organisations internationales et aux médias. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès des délégués de l'Université européenne d'automne, Catherine Chattard (tél. 33/1/47.38.29.17 et 42.62.98.74) ou Christian Dressen (tél. 33/1/43.54.49.80).

Céréales

La Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne organise un symposium sur la promotion des céréales dans l'alimentation des animaux d'élevage. Cette manifestation aura lieu les 15 et 16 octobre 1986 au Centre Albert Borschette à Bruxelles.

Ce symposium s'adresse aux milieux agricoles et à tous les secteurs d'activité touchant à l'agriculture de manière à mieux faire connaître les progrès des recherches de la Communauté en ce domaine. Les personnes désireuses de participer aux travaux sont priées de s'inscrire auprès de la Direction générale de l'Agriculture de la Commission, Division Coordination de la recherche agricole (Réf. VI/F/4 86.04.49), rue de la Loi, 200 à 1049 Bruxelles.

Alimentation

Le Sixième Congrès international de l'Association Européenne pour le Droit de l'Alimentation (A.E.D.A.) se tiendra à Paris les 27 et 28 novembre prochains. Ce congrès traitera du droit de l'alimentation et de la contamination microbiologique. L'ensemble des réglementations sanitaires de la Communauté européenne y seront notamment exposées. Les formulaires et conditions d'inscriptions sont disponibles au S.S.H.A. — Secrétariat du Congrès A.E.D.A., 16 rue de l'Estrapade — 75 005 Paris — France.

Mortalité infantile

La Belgique se situe dans la moyenne européenne en matière de mortalité périnatale. En 1982, 14,7 % des bébés étaient morts-nés ou sont décédés dans la première semaine suivant leur naissance. En 1960, ils y en avaient encore 31,9 par mille. Malgré ce progrès spectaculaire, la Belgique n'était en 1982 qu'en septième position parmi les dix Etats-membres de la Communauté. Au Danemark, en R.F.A. et aux Pays-Bas, les taux de mortalité périnatale sont nettement moins élevés avec respectivement 8,7 %, 9,6 % et 10 % en 1982.

Ces données sont extraites d'une étude comparative menée par D. Veys, démographe, et publiée dans la revue de l'Œuvre Nationale de l'Enfance, section néerlandophone, „Het Kind” (n° 86/2). Cette revue bimestrielle peut être obtenue auprès du N.W.K., 67, avenue de la Toison d'Or, 1060 Bruxelles (tél. 02/538 61 50). L'abonnement coûte 400 FB, un numéro 70 FB.

Politique de l'éducation

Le Secrétariat général du Conseil des Communautés européennes vient de publier une mise à jour des „Textes relatifs à la politique européenne de l'éducation 1974-1983.”

Cette brochure est essentiellement consacrée à la résolution sur ce sujet adoptée le 9 février 1976,

ainsi qu'aux textes adoptés par le Conseil au cours des dix dernières années dans le cadre du programme d'action pour l'éducation.

Ce recueil publié par l'Office des publications officielles coûte 350 francs et est disponible à la Librairie européenne et au Moniteur belge.

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles ou à l'adresse indiquée :

- Les institutions de la Communauté européenne (Le dossier de l'Europe, 11/86, juin-juillet 1986).
- La Communauté européenne et l'Amérique Latine (Le dossier de l'Europe, 12/86, juin-juillet 1986).
- L'ABC du droit communautaire (Documentation européenne, 2/1986, 61 p.).
- Revenus agricoles 1985 — Evolution depuis 1973 (Notes rapides de l'Europe Verte, 32, avril 1986).
- Prix agricoles 1986-1987 (Notes rapides de l'Europe Verte, 37, 1986).
- ♂ = ♀ (Femmes d'Europe, n° 45, 15 mars/15 mai 1986).
- Le FEDER en chiffres — 1985 / 1975-1985 (1986, 23 p.).
- Information package for the second call for proposals for the European Community programme : BRITE (CEC, Joint Research Centre, 1986).
- Rapport annuel 1985 (Office européen des brevets, Erhardtstrasse 27, D-8000 München 2).
- Guide relatif aux bourses sectorielles scientifiques et techniques (janvier 1986), disponible auprès de la Commission des CE, DG XII/CCR, Division XII A-2 — Action „Bourses”, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.
- Commerce ACP-CEE (Le Courrier ACP-CE, n° 98, juillet-août 1986).
- Memorandum Forêts — Document consultatif sur l'action de la Communauté dans le secteur forestier (Notes rapides de l'Europe Verte, 36, 1986).
- Rapport annuel 1985 — CEDEFOP (1986, 80 p.) + Annexe 1, Tableau récapitulatif des projets 1985 (1986, 19 p.), disponibles auprès du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, Bundesallee 22, D-1000 Berlin 15.
- Guide de l'Etudiant — L'enseignement supérieur dans la Communauté européenne (1985), disponible auprès de l'Office des pu-

blications officielles des CE, rue Mercier 2, L-2985 Luxembourg.

- 4th European Congress on Biotechnology 1987 — Amsterdam, June 14-19, 1987 (Call for Abstracts, Registration), disponible : c/o Organisatie Bureau Amsterdam bv, Europaplein 12, 1078 GZ Amsterdam, The Netherlands.

EN VENTE

Au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ; à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles ; au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

- Action communautaire dans le domaine du tourisme (Bulletin des Communautés européennes, supplément 4/86, 24 p.), 100 FB (TVA exclue).
- Quinzième Rapport sur la politique de concurrence (1986, 288 p.), 500 FB (TVA exclue).
- Acte unique européen et acte final (1986, 76 p.), 150 FB (TVA exclue).
- Formation des jeunes dans la Communauté européenne (Europe Sociale, supplément 3/86, 37 p.), 150 FB (TVA exclue).
- Education et formation 1985 (Eurostat, 1986, 114 p.), 250 FB (TVA exclue).
- Options européennes 1945-1985 par Jacques van Helmont, Avant-propos de Jean-François Deniau, Collection Perspectives européennes (1986, 186 p.), 575 FB (TVA exclue).
- Surplus alimentaires et écoulements sociaux (L'Europe Verte n° 215, 2-1986), 50 FB (TVA exclue).
- De nouvelles impulsions pour la formation professionnelle en Europe — Grèce, Espagne, Portugal (CEDEFOP, n° 1, 1986), 130 FB par numéro (TVA exclue), Abonnement annuel : 320 FB.
- Une mission secrète à Bonn par Robert Mischlich (1986, 76 p.), 20 FS ; Robert Schuman, l'Europe par la réconciliation franco-allemande (1986, 176 p.), 40 FS ; Fondation Jean Monnet pour l'Europe — Centre de recherches européennes, Lausanne ; abonnement : s'adresser au CRE, Ferme de Dorigny, 1015 Lausanne.

Agenda

28-31.8 : Prix de la Commission de la CE pour le premier lauréat européen du concours hippique de Chaudfontaine ; **20-21.9** : Prix de la Commission de la CE pour un lauréat du Concours International pour Jeunes Orchestres de Jazz (Hoeilaart) ; **25.9** : Journalistes agricoles européens — CEA ; Journées d'information pour les sociétés de développe-

bant-flamand (Aula-Lieven), **2.10** : Flandre Orientale (Hôtel de Ville-Aalst) ; **8.10** : Anvers (UIA) ; **21.11** : Colloque „Les Communications et Télécommunications dans l'Eurégio Meuse-Rhin” (Maison de l'Europe de Liège tél. : 041/652302) ; **26.11** : Symposium „Impact pour les entreprises espagnoles et belges de l'entrée de l'Espagne dans le Marché Commun” (Maison de l'Europe de Liège, tél. : 041/652302).

Lire et écrire

Drapeau européen

Depuis le 20 mars, la question du drapeau officiel de l'Europe est réglée. Je verrais avec plaisir des citoyens européens arborer ce drapeau, l'année prochaine par exemple, lors du trentième anniversaire du Traité de Rome. Si cet événement est un succès, les membres du Parlement Européen pourraient proposer que le jour anniversaire du Traité (ou un autre anniversaire européen) devienne dans les douze pays un jour de fête légal avec des festivités multiples, afin de favoriser la prise de conscience européenne.

Yves Renard, Wilrijk

Les oiseleurs

„Votre article dans le n° 109 de EURinfo „Les oiseleurs récidivent” est évidemment inspiré par la non application par la Belgique de la directive concernant la capture et la vente d'oiseaux” écrit monsieur Remacle, qui a déposé une résolution devant le Parlement européen dans laquelle il rappelle :

„que le gouvernement belge autorise un réapprovisionnement temporaire, limité et dégressif d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux ; que ce réapprovisionnement comprenait en 1985 la capture de 78.100 oiseaux maximum (26.500 en Région Flamande, 51.600 en Région Wallonne ;

que tous ces oiseaux appartiennent à quelques espèces (4 en Région Flamande, 13 en Région Wallonne) très courantes, dont aucune ne figure dans l'Annexe I de la Directive 79/409/CEE ;

que chaque oiseau capture doit être muni immédiatement d'une bague numérotée et inscrit dans un registre officiel, ce qui permet un contrôle efficace ;

que chaque personne qui désire se réapprovisionner doit avoir au moins 21 ans, être membre d'une Association agréée, passer un examen de capture, prendre un permis annuel, disposer d'une autorisation écrite du propriétaire du terrain où il désire capturer des oiseaux et prévenir par écrit la police de l'endroit où il compte capturer des oiseaux ; que pour ce réapprovisionnement il ne peut faire usage au maximum que de 4 cages non-automatiques et que les filets sont strictement interdits ; que ces personnes sont des amateurs d'oiseaux qui n'ont aucun but lucratif (la vente des oiseaux étant d'ailleurs interdite), très souvent d'origine modeste.”

La résolution „... demande que la Commission examine si la directive correspond bien aux exigences écologiques, culturelles, économiques et récréationnelles mentionnées dans la directive, et envisage le cas échéant, de l'adapter à la situation réelle dans les 12 Etats membres....”

Marcel Remacle
Député Européen
Bourgmestre de Vielsalm